

Abonnement par la poste:

Canada	\$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique	8.00
Union postale	10.00
Edition hebdomadaire	
Canada	2.00
E.-Unis et Union postale	3.00

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, mardi 3 février 1931

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration

430 EST NOTRE-DAME

MONTRÉAL

TELEPHONE: HARBOUR 1241*

SERVICE DE NUIT:

Administration: . . . HARBOUR 1243

Rédaction: HARBOUR 3679

Gérant: HARBOUR 4897

Le Mariage chrétien

Opinion protestante

A deux reprises, en quelques mois, l'attention du monde entier vient d'être attirée sur les obligations du mariage chrétien: au mois d'août 1930, par une déclaration des évêques anglicans réunis à Londres, tout récemment par l'encyclique *Casti connubii* du Souverain Pontife Pie XI.

C'est la résolution 15 de la conférence de Lambeth qui, le 16 août dernier, jetait dans le grand public et livrait à la presse une question que les médecins n'abordaient encore qu'à huis clos et que les moralistes discutaient dans une langue que le vulgaire ne pouvait comprendre: la restriction des naissances. Ce fut une explosion. On put voir combien les esprits étaient préoccupés par ce sujet, à tel point que le grand congrès anglican parut n'avoir traité que cette matière. C'était lui faire injure. On n'imagine pas, en effet, que 307 évêques anglicans, venus de toutes les parties du monde, aient délibéré pendant deux mois pour peser les termes d'une déclaration sur le *Birth Control* et la conduite à tenir à l'égard des divorcés.

Ces assises solennelles de l'église d'Angleterre, inaugurées en 1867, se tiennent maintenant tous les dix ans, à Londres, dans le palais de Lambeth, résidence de l'archevêque de Canterbury. Elles suscitent dans le monde britannique un intérêt considérable. La conférence de 1920 s'était fait remarquer par son appel à l'union des églises chrétiennes; celle de 1930 restera célèbre par son attitude sur quelques points qui touchent au mariage.

Six questions avaient été proposées à l'étude des évêques réunis. Elles furent partagées entre six commissions, dont chacune soumit un rapport à l'assemblée générale et provoqua de nombreuses résolutions. Celles-ci furent promulguées en même temps qu'une lettre encyclique du congrès à tous les membres de l'église d'Angleterre. Des questions discutées, trois se rapportent au dogme: la première, intitulée *Doctrine chrétienne sur Dieu*; la troisième et la quatrième, sur l'Unité de l'Eglise et la Communion anglicane. Les trois autres concernent la morale et la discipline: la deuxième, sur la Vie de la Communauté chrétienne; la cinquième, sur le Ministère de l'Eglise; la sixième, ayant pour titre *Jeunesse et vocation*.

En ce qui concerne le dogme, l'église anglicane trahit une fois de plus son impuissance à trouver des formules qui satisfassent tous ses adhérents. Sur la divinité du Christ, elle rédige une profession de foi qu'un incroyant peut souscrire, mais qui paraît bien insuffisante à plusieurs de ses ministres. Quant à l'unité de l'Eglise, elle y renonce équivalement: "L'église d'Angleterre, déclare-t-elle, est une république d'églises, sans constitution centrale; c'est une fédération, sans gouvernement fédéral." Elle laisse bien entendre aux orthodoxes que son clergé reçoit le sacerdoce, qu'il a le pouvoir d'administrer les sacrements, que les évêques tranchent avec autorité les divergences doctrinales, mais en même temps, pour rattacher à l'église d'Angleterre de nombreuses congrégations de l'Inde qui ne reconnaissent pas de pouvoirs spéciaux aux évêques, elle déclare que, pourvu que l'on accepte l'épiscopat et que les titulaires en exercent les fonctions, on n'oblige personne à voir dans ce titre un sens déterminé. En d'autres termes, pourvu qu'on appelle évêques certains personnages ecclésiastiques, on ne s'inquiète pas des pouvoirs qu'ils ont ou croient avoir. "Ce qui importe ici, écrit le P. Keating, directeur du *Month*, c'est le nom; la chose ne compte guère!" (*The Month*, Londres, octobre 1930, page 341.) On songe même à changer le nom d'église anglicane pour un autre plus universel, que les orthodoxes et les luthériens d'Allemagne, de Suède et des Pays-Bas n'auraient aucune répugnance à partager.

C'est dans le rapport sur la vie de la communauté chrétienne que se trouvent les déclarations sur le mariage. Elles n'y prennent pas toute la place. Elles sont accompagnées de directions analogues à celles que les Souverains Pontifes ont si souvent répétées aux catholiques, depuis un demi-siècle, sur les rapports entre ouvriers et patrons, sur les conditions d'une paix durable, sur l'insuffisance de la guerre pour régler les conflits internationaux, sur le respect des indigènes en pays de mission, sur le commerce des drogues, sur la dignité de la femme et ses obligations morales.

Les résolutions 9 à 15 traitent du mariage. La conférence rappelle solennellement, comme étant le principe et la règle selon Notre-Seigneur, que le mariage est une union à vie et indissoluble, dans la bonne et la mauvaise fortune, entre un seul homme et une seule femme, à l'exclusion de tous autres; elle fait appel à tout le peuple chrétien pour maintenir et affirmer ce programme. En conséquence, la conférence recommande de ne pas célébrer selon les rites ecclésiastiques le mariage d'une personne dont le premier conjoint est encore en vie.

Le congrès n'osa pas pousser la logique jusqu'à défendre de tels mariages ou désapprouver ceux qui les tolèrent. Au contraire, non seulement il laisse à chaque évêque de décider s'il peut admettre à la communion la partie non responsable du divorce, qui se serait ensuite remariée civilement; mais il invite les évêques et tout le clergé à se montrer indulgents même pour ceux qui ont provoqué le divorce.

Cette complaisance devait être sévèrement blâmée. "Une église qui cède sur le dogme et la morale, demande le P. Vermeersch, est-ce l'Eglise de l'Evangile et des Pères? Reconnaissez-vous là l'unique Eglise de Jésus-Christ?" (*Nouvelle Revue théologique*, Louvain, décembre 1930.)

Cette même faiblesse devait amener la majorité des évêques réunis à Lambeth à excuser un autre désordre, non moins grave. C'est l'objet de la résolution 15, longuement justifiée dans le rapport, et qui a déjà fait plusieurs fois son tour de presse: "Lorsqu'apparaît clairement l'obligation morale de limiter ou d'éviter la paternité, la méthode à suivre doit être décidée selon les principes chrétiens. La méthode naturelle qui se présente d'abord est l'abstinence complète des rapports dans une vie disciplinée et maitressée de soi, menée grâce à la vertu du Saint-Esprit. Néanmoins, dans le cas où apparaît clairement cette obligation morale de limiter ou d'éviter la paternité, et qu'une raison moralement saine s'oppose à une complète continence, la conférence admet que d'autres méthodes puissent être employées, pourvu que cela se fasse à la lumière des mêmes principes chrétiens. La conférence rappelle son énergique réprobation de toute méthode anticonceptionnelle adoptée pour des motifs d'égoïsme, de volupté ou de pure convenance."

La première question qui se pose à la lecture de ce document, c'est bien de savoir quelles "raisons moralement saines" s'opposent à une complète continence. La conférence ne le dit pas et le rapport se défend de les énumérer: "A chaque couple de décider, dit-il, sous le regard de Dieu, après la délibération la plus diligente et la plus consciencieuse et, s'il demeure perplexé, après la consultation de compétences à la fois médicales et spirituelles". On spécifie que la pauvreté n'est pas une raison suffisante pour frauder la nature. Puis l'on ajoute: "Dans toutes ces matières, il est trop aisé de se tromper soi-même."

N'oublions pas qu'en ceci, comme en toutes les relations de la vie, le Christ demande un héroïsme auquel, par sa vertu, ses serviteurs peuvent parvenir."

Ce que tout le monde a retenu, de ce langage hésitant, c'est que, d'après les évêques anglicans, chacun est libre de décider s'il peut avoir des enfants et si la continence lui est trop pénible. C'est la porte ouverte à tous les abus. "Les évêques ont entr'ouvert la porte, l'égoïsme humain la forcera de s'ouvrir toute grande", écrivait tout de suite l'évêque d'Exeter, qui n'avait pas voulu joindre sa voix à celle de ses collègues: "chacun trouvera que son cas rentre dans les cas difficiles".

L'approbation tapageuse que cette résolution obtint de tout côté, surtout dans les milieux les plus compromettants, devait justifier les prévisions de l'évêque d'Exeter. Dans le même temps, d'ailleurs, un congrès méthodiste, qui se tenait à New-York, et une conférence de rabbins juifs américanisés se montraient disposés à faire des concessions à ce qu'ils appellent "le sens commun et la pratique commune". (*Literary Digest*, 9 août 1930, page 18.)

Par contre, écrit le P. Vermeersch, "les catholiques qui croient que le christianisme est le sel de la terre et la lumière du monde, éprouveront la peine que fait ressentir un énorme scandale" (*Loc. cit.*). Même parmi les anglicans, l'approbation fut loin d'être unanime. Sur 307 évêques, 193 seulement votèrent en faveur de cette résolution; 67 votèrent contre et 47 s'abstinrent de voter. Le célèbre Bishop Gore protesta vigoureusement contre cette faiblesse, qui accuse, dit-il, l'incapacité ou l'on est de résister à l'entraînement des mœurs. Le *Times* et le *Daily Mail* accueillirent avec froideur cette concession. Outre les raisons théologiques, dirent-ils, il y en a bien d'autres contre le *Birth Control*. La force de la nation, la santé publique y sont intéressées; dans cinquante ans, tout le monde condamnera cette pratique, mais des millions s'y adonneront en secret. L'*Evening Standard* raillait l'attitude de ces évêques, qui constataient un grand mal, mais qui n'ont pas la force de s'y opposer. "Ils ont agi, dit-il, comme le ministre écossais qui, devant un texte embarrassant, disait: 'Ici, mes amis, nous trouvons une difficulté. Et que faire devant cette difficulté? Nous devons la regarder bien en face, et passer outre.'"

D'autres se demandent avec raison quelle autorité avaient ces évêques pour atténuer des prohibitions qui touchent à la loi naturelle. "Plusieurs sont renversés, écrivait le *Sunday Referee*, tout autant que si les évêques avaient déclaré que les chrétiens peuvent décider, à part soi, si les circonstances leur permettent de voler ou de tuer." Remarquons-le bien, en effet, il ne s'agit pas d'une loi qui puisse être interprétée ou modifiée par une autorité humaine: il s'agit d'une loi divine, basée sur la nature même de l'homme. Personne, ni roi, ni pape, ni assemblée législative ou conciliaire, ne peut changer une loi qui ressort de la constitution même de l'homme.

C'est ce que le cardinal Bourne devait rappeler éloquentement du haut de la chaire, le 4 octobre 1930. Absent de Londres pendant la conférence de Lambeth, il s'empressa de protester, à son retour, contre cette résolution qui "excuse en certaines circonstances, des pratiques appelées par euphémisme limitation des naissances, mais que la tradition chrétienne a logiquement condamnées comme péchés contre nature". Et de peur que les fidèles ne fussent induits en erreur par la doctrine anglicane, il rappela solennellement que "tout obstacle mis directement à la conséquence naturelle de la relation maritale, à savoir la conception, soit dans l'état de mariage, soit en dehors, est un vice contre nature par lequel on pêche contre la nature que le Créateur nous a donnée, et qui par là est gravement odieux à ses yeux".

Cette doctrine claire et ferme devait être exposée avec plus d'autorité encore par le Souverain Pontife, dans son encyclique *Casti connubii*, que nous résumerons dans un prochain article.

Adélaïde DUGRE, S.J.

L'actualité

Snobs

La modestie est rarement le fort des forts. Nos compatriotes anglais sont forts ou au moins le croient et tiennent à l'être.

A leur ordinaire, ils se contraignent devant nous; parfois aussi le naturel revient au galop.

La circulaire sur laquelle nous venons de mettre la main en est une preuve.

Elle est destinée aux grands annonceurs ou aux grands publicistes, mais sûrement pas à la grande publicité. Il est même permis de dire, comme certains médiateurs: elle craint la lumière. Elle est d'ailleurs à toutes fins un médicament pour les snobs de la vieille ville. Comme disent si bien les Anglais, elle leur donne une dose de leur médecine. Il reste douteux que la dose soit assez forte pour les guérir. Le snobisme tient, en effet, à un vice de conformation, congénital. Il est un penchant de l'esprit faible à s'adapter aux gestes sinistres.

La circulaire de notre cher confrère, le *Chronicle-Telegraph*, qui s'étale sur une largeur de trois colonnes, n'a pas paru, à ce que nous savons, dans les pages même du journal. Il est même plus probable qu'on l'a fait circuler sub rosa. Elle s'intitule: The buying power of minorities, le pouvoir d'achat des minorités.

Le texte, que nous traduisons, continue ainsi:

Les minorités exercent un pouvoir d'achat formidable dans le marché de la ville de Québec. Les groupes professionnels et administratifs — bien qu'ils soient relativement petits par le nombre — lancent les modes pour toute la ville.

Ils ont une influence double. Par la simple force de l'exemple, ce qu'ils choisissent dans l'alimentation, dans le vêtement, dans l'ameublement, dans l'aménagement, dans tous les articles de consommation impose le choix de plusieurs milliers de personnes.

Ils (les groupes professionnels et administratifs) dictent également le genre d'achats que doivent faire les grands magasins, les institutions d'affaires et les industries — et les plus petits magasins, les plus petits bureaux et les plus petites usines doivent ensuite emboîter le pas.

Ce contrôle minoritaire une fois gagné, vous avez ouvert tout

le marché de Québec à vos produits. Parce que ces groupes sont les chefs vivants des milieux mondains et d'affaires à Québec, ils lisent le *Chronicle-Telegraph* — quelle que soit leur langue maternelle (the language of their birth). Vous pouvez commander ce marché tout entier par l'entremise des pages de publicité du journal du nouveau Québec (of the newspaper of new Quebec) — ces mots sont soulignés dans le texte, ce qui n'en rend pas le sens plus clair).

Suit, naturellement, en caractères gras, le nom du journal avec l'adresse de son directeur de la publicité.

* * *

N'est-ce pas délicieux? Et le Soleil, le vieux soleil fatigué de sa course et de plus en plus éteint, qu'est-ce qu'il prend pour son rhume?

La thèse du *Chronicle* est simple: tout ce qui compte à Québec est anglais ou mime les Anglais. Et tout ce qui est anglais ou mime d'Anglais, alias snob, lit le *Chronicle*. Il n'est pas sûr que cette thèse soit si fautive que cela. Avant d'y contredire, il faut songer aux mœurs de la haute gomme québécoise, au bal hispanique et, notamment, aux mariages anglais qui y sévissent à l'état endémique et font passer des économies faites dans le commerce canayen ou dans la politique canayenne à ces messieurs de la race supérieure.

Au reste, même si dans le champ de la politique fédérale, le *Chronicle* ne donne pas son appui au parti libéral, il est fort connu que M. Taschereau a un point faible pour le colonel Price, lequel le lui rend en soutenant un gouvernement qui concède sans limite à ses amis les limites à bois.

Si la thèse du *Chronicle-Telegraph* n'est pas éloignée de la vérité cela ne rend que plus piquante à l'adresse des gens de la vieille capitale.

Ces sentiments snobs et anglo-maniques sont assez peu répandus dans la capitale provinciale, mais ils font leurs conquêtes, surtout dans la haute ville et la haute société. C'est ce qui les rend plus apparentes.

A Montréal nous avons aussi nos snobs anglo-maniques, mais ils sont si peu visibles, si perdus dans la masse qu'on ne les remarque pas plus que les autres infirmes.

Paul ANGER

Bloc-notes

Annonces de cinéma

L'an dernier, le gouvernement provincial fit adopter une loi relative à la censure, préalablement à la publication, de toutes les vignettes relatives aux représentations cinématographiques annoncées dans les journaux, avec illustrations dans le texte. Cette loi, sanctionnée en avril 1930, ne devait entrer en vigueur que sur proclamation du lieutenant-gouverneur. La proclamation vient d'être lancée; dorénavant aucun journal de chez nous ne pourra, sans s'exposer à des pénalités sévères, reproduire dans les annonces ou les communiqués de cinéma des vignettes, illustrations, clichés, etc., relatifs à des scènes censurées sur le film même ou prospectes des affiches illustrées. Excellente mesure et qui empêchera la publication de vignettes comme il y en a trop dans certaines feuilles, où l'on peut voir ce qu'une censure très large pourrait à découper dans les films ou supprimé des affiches.

Prohibition

Dans une petite ville de l'Etat de New-York, la police vient de faire la saisie la plus importante qu'elle ait faite depuis une dizaine d'années. Elle a découvert une distillerie illicite où il y avait un demi-million de gallons d'alcool en fermentation, des réservoirs pleins d'alcool déjà distillé, — dix mille gallons, — et dont les propriétaires avaient fait installer un appareil absorbant toute odeur révélant le caractère de leur industrie. Il y avait même un tronçon de voie ferrée reliant l'usine à la voie principale vers New-York. Tout cela en pays de prohibition. Mais ne soyons pas outre mesure vertueux. Malgré notre régime, combien de distilleries illicites font chez nous concurrence à la vente par l'Etat? Et celui-ci ne vend-il pas parfois des alcools empoisonnés, — à preuve ce que le député fédéral de Brome, M. Pickel, vient de dénoncer, avec preuves à l'appui, à l'assemblée de Bedford, samedi dernier, et au sujet de quoi M. Cordeau devrait donner des explications claires au public acheteur du Québec.

Un appel

La Russie demande présentement 13,000 techniciens de toute sorte dans le génie civil, la construction, l'industrie, etc. Cela fait dire au *Commonweal*, de New-York, que les communistes présents en Amérique, par le temps qui court, devraient bien répondre à cet appel. Ils trouvent tout mauvais en Amérique, critiquent tout, tiennent des assemblées de protestation contre l'état présent des choses dans la société où ils vivent et déplorent l'esclavage économique dont ils se prétendent les victimes. Si rien ne leur va plus ici, que ne prennent-ils le chemin du pays dont ils louangent l'organisation, le travail, la société régénérée, etc? ajoute le *Commonweal*. Au vrai, les choses ne sont pas si simples que cela. La Russie préférerait avoir 13,000 techniciens que ces milliers d'hommes qui sont en réalité des propagandistes, dont plusieurs ne savent de la doctrine et de la réalité soviétiques que ce qu'on leur en a dit dans les cellules communistes qu'ils fréquentent. L'anomalie, c'est que des gens déjà bien nantis dans la société telle qu'elle existe présentement, et qui ont pu devenir des techniciens bien payés, consentent à s'en aller, pour de l'argent, aider un gouvernement qui combat tout ce à quoi ils doivent ce qu'ils sont, — régime de la propriété privée, de l'initiative économique personnelle, etc. "La vérité", conclut le *Commonweal*, "c'est que des individus qui écartent de cette façon et pour de l'argent leurs convictions intimes sont au fond des ennemis de la civilisation". Que penser alors des banquiers, des industriels, des financiers qui font crédit au gouvernement russe, lui vendent des machines, lui avancent de l'argent pour développer jusqu'au bout son plan économique quinquennal, dont le but c'est de jeter le désarroi sur les marchés du monde et de réussir à fomentier la révolution générale?

G. P.

Cuique suum

Une petite erreur de mise en page, fort excusable en la circonstance, a fait mettre, hier, en tête de la chronique sur la radio de M. Gagnon, le nom de M. Emile Benoist.

Nous nous empressons de rendre à M. Gagnon ce qui lui appartient.

L'Encyclique

L'incendie qui a fait disparaître l'immeuble voisin du nôtre exige des expertises et probablement quelques réparations, avant que nous puissions utiliser à leur pleine capacité les presses situées aux étages supérieurs.

Ceci entraînera un léger retard dans l'impression de l'Encyclique sur le mariage. Nous nous en excusons auprès de nos amis.

Qu'on ne se gêne point pour envoyer de nouvelles commandes, le service une fois commencé se poursuivra sans interruption. A l'heure actuelle, les commandes déjà reçues dépassent les 15,000.

Les avocats et les notaires

veulent faire leur part

Une lettre circulaire leur est adressée en faveur de la "Maison Ignace Bourget" et de ses oeuvres — La pièce est signée par des avocats et des notaires en vue — Toutes les garanties possibles sont données aux souscripteurs ainsi sollicités

Nous avons assez souvent cité, ces derniers temps, des lettres reçues par la *Maison Ignace Bourget* pour que nous citions maintenant, en manière de compensation — ne faut-il pas maintenir en tout un juste équilibre? — une lettre adressée à deux groupes de professionnels, par quelques-uns de leurs confrères, à propos de la *Maison Ignace Bourget*.

Les avocats du Barreau de Montréal et les membres de la Chambre des Notaires de Montréal reçoivent donc incessamment, s'ils ne l'ont déjà reçu, la lettre suivante:

Monsieur et cher confrère, La *Maison Ignace Bourget* fait appel à votre générosité. Récentement fondée, elle n'a pour subsister que des bienfaiteurs. Répondant à un besoin pressant, cette fondation s'imposait d'autant plus qu'elle est la seule du genre à Montréal.

La *Maison Ignace Bourget* est un refuge de jour destiné à héberger les nécessiteux que les refuges de nuit rejettent sur le pavé chaque matin. Situé au numéro 441, rue de Montigny est, le refuge est sous la surveillance des Frères de la Charité. Ils y reçoivent et y nourrissent, la journée durant, les sans-abris, vieillards, infirmes, invalides, convalescents, qui n'avaient jusqu'ici que la rue pour partage. Vous sont admis gratuitement, quelle que soit leur race ou leur religion.

La *Maison Ignace Bourget* a organisé, en outre, l'assistance aux familles des étrangers pauvres auxquels personne ne s'était encore intéressé.

Un comité féminin en sympathie avec la *Maison Ignace Bourget*, vient aussi d'ouvrir un refuge de nuit pour les femmes sans asile, au no 441, rue LaGauchetière est.

C'est donc une oeuvre humanitaire par excellence que poursuit la *Maison Ignace Bourget* et nous avons confiance que vous nous aiderez à la maintenir par votre aide, si minime soit-elle.

Les administrateurs de la *Maison Ignace Bourget* sont: M. Louis Bouchier, P. S. S., curé de Notre-Dame, représentant Mgr l'Archevêque de Montréal, président; M. Edouard Montpetit, c. r., secrétaire de l'Unité; M. Eugène Simard, vice-président; M. Eugène Simard, avo. et, trésorier; M. Emile Benoist, journaliste, secrétaire.

Nous vous incluons une formule de cheque que nous vous prions de remplir et de retourner au président.

Cette lettre est adressée spécialement aux avocats et aux notaires. Nous avons la ferme espoir que le Barreau et le Notariat aideront généreusement l'oeuvre entreprise par la *Maison Ignace Bourget*.

Veillez agréer l'assurance de notre dévouement.

(Signé) Geo. A. CAMPBELL, Victor MORIN, J.-Edouard LABELLE, J.-A. JULIEN, Roch BERGERON, Edouard MONPETIT, vice-président, Eugène SIMARD, trésorier,

Les signataires de la lettre, tous avocats ou notaires, sont gens assez bien connus dans leur profession respective. S'ils n'ont pas fait suivre leurs noms de la nomenclature des postes importants qu'ils occupent, c'est qu'ils tiennent à faire appel en leur nom personnel à leurs confrères.

Pour l'information du public, cependant, disons que M. Geo. A. Campbell est avocat et bâtonnier du Barreau de Montréal; M. Victor Morin, notaire et président de la Chambre des Notaires; M. J.-Edouard Labelle, avocat, syndic du Barreau de Montréal et directeur du *Canadien National*; M. J.-A. Julien, avocat, président de la Saint-Vincent de Paul; M. Roch Bergeron, notaire; M. Edouard Montpetit, avocat, secrétaire général de l'Université de Montréal, vice-président de la *Maison Ignace Bourget*; M. Eugène Simard, avocat, trésorier de la *Maison Ignace Bourget*.

En même temps que cette lettre, avocats et notaires ont reçu une formule de cheque et une enveloppe de retour adressée à M. Louis Bouchier, P. S. S., curé de Notre-Dame, président de la *Maison Ignace Bourget*, 116 ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

La formule de cheque est imprimée d'avance à l'ordre de la *Maison Ignace Bourget* seulement. A l'endroit, il porte la mention suivante: Pour dépôt seulement, au crédit de la *Maison Ignace Bourget*, à la Banque Canadienne Nationale, succursale Bonsecours.

Le produit de cette souscription chez les avocats et chez les notaires ira de toute nécessité à la banque. L'argent qui y est déposé au nom de la *Maison Ignace Bourget* ne peut être retiré que par cheque portant la signature d'au moins deux des trois personnes autorisées à signer.

A ce propos, quelqu'un qui ne manque pas d'esprit nous demandait si les gens du comité sont à tel point sujet à caution. Rassurons-le, rassurons-le. Mais les membres du comité de la *Maison Ignace Bourget* ont cru devoir donner aux souscripteurs qui sont approchés toutes les garanties possibles. N'est-ce pas le moins qu'ils puissent leur offrir en même temps que l'expression de leur reconnaissance?

Emile BENOIST

Les princes anglais à la Jamaïque

Kingston, la Jamaïque, 3 (S. P. A.) — Une foule énorme a fait un chaleureux accueil au prince de Galles et au prince George, qui sont arrivés à bord de l'*Oropesa*, aujourd'hui.

Le "Do-X" ajourne son départ

Las Palmas, Canaries, 3 (S.P.A.) — Après avoir tenté plusieurs fois de décoller, ce matin, le *Do-X* a ajourné à demain son départ pour les îles du Cap-Vert, prochaine étape de sa traversée au Brésil. Plus de 4,000 gallons d'essence alourdissent l'avion géant.

Nehru est malade

Allahabad, 3 (S.P.A.) — La maladie dont souffre le pandit Motilal Nehru, vieux chef nationaliste, s'est aggravée au point qu'on n'admet plus de visiteurs dans sa chambre. Gandhi, ami intime de Nehru, devait partir pour Bombay cet après-midi, mais il a ajourné son départ.

Aux clients de la librairie du DEVOIR

L'incendie de dimanche a causé de forts dommages à la librairie du "Devoir". Mais d'ici quelques jours tout sera rentré dans l'ordre. Jusque là nous prions nos clients, de nous excuser les retards involontaires dans les expéditions.

Encore une fois, il suffira de quelques jours pour effacer les derniers vestiges de l'incendie.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Demain: MERCREDI, 4 février 1931.

Sainte Geneviève de Valois, vierge.

Lever du soleil, 7 h. 18.

Coucher du soleil, 5 h. 10.

Lever de la lune, 7 h. 10.

Coucher de la lune, 8 h. 35.

Pleine lune, le 2, à 7 h. 32 m. du soir.

Dernier quart, le 9, à 11 h. 16 m. du matin.

Nouvelle lune, le 17, à 8 h. 17 m. du matin.

Prem. quart, le 25, à 11 h. 48 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

FROID

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 15.

Minimum aujourd'hui — 5.

Même date l'an dernier — 3.

Même date l'an dernier — 3.

BAROMETRE

10 heures a.m. 30.16. 11 heures a.m. 30.07.

Midi: 30.05.

Chiffres fournis par la Maison M. M. de

Masié, 1610 St-Denis, Montréal.

La juridiction provinciale de la radiophonie

M. Taschereau soumet son projet de législation à la Cour d'appel

Québec, 3 (D.N.C.). — M. Charles Lanctôt, assistant-procureur général de la province de Québec, a déposé ce matin, au palais de justice, devant la Cour d'appel, une référence de loi du gouvernement provincial, pour contrôler la radio, dans les limites de la province de Québec.

On notera que dans ce bill, le prix des licences d'auditeurs est fixé à 25 cents.

La Cour d'appel était présidée par le juge Tellier.

REQUETE DU PROCUREUR GENERAL

Canada
Province de Québec
District de Québec

COUR DU BANC DU ROI
(en appel)

A cette honorable Cour:

La requête de l'hon. Alexandre Taschereau, Conseil en Loi du Roi, procureur général de Sa Majesté pour la province de Québec.

Expose respectueusement:

1.—Qu'en vertu des dispositions du chapitre 7 des Statuts refondus de Québec, 1925, le lieutenant-gouverneur en conseil peut soumettre à la Cour du Banc du Roi (juridiction d'appel), pour audition, examen et opinion, toute question qu'il juge à propos;

2.—Que le parlement du Canada a adopté la Loi du Radio-Télégraphe (3-4 George V, chapitre 43), qui, avec les amendements, a été refondue dans les Statuts refondus du Canada, 1927, au chapitre 195;

3.—Que par cette loi et par les règlements adoptés conformément à ses dispositions, le parlement du Canada exerce une juridiction et un contrôle sur les matières qui concernent les communications par la radio et la réception de ces communications;

4.—Que des doutes sérieux sur la validité constitutionnelle de cette législation se sont élevés et que le gouvernement de cette province est d'avis que la compétence législative en ce qui regarde le contrôle et la réglementation de la radio appartient aux législateurs en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867;

5.—Que c'est l'intention du gouvernement de la province de Québec de saisir la législature de cette province d'un projet de loi en substance semblable au projet annexé à l'arrêté en conseil numéro 70, en date du 17 janvier 1931, et que, pour éviter le conflit qui pourrait résulter de l'entrée en vigueur d'une telle loi, il est à propos d'obtenir l'opinion des tribunaux sur la compétence législative à ce sujet du parlement du Canada et des législatures provinciales;

6.—Qu'un arrêté en conseil a été adopté à cette fin, le 17 janvier 1931, dont une copie est annexée aux présentes, et par lequel le lieutenant-gouverneur en conseil soumet à cette honorable Cour les questions qui y sont reproduites.

Pourquoi, votre requérant prie que cette honorable Cour ordonne l'inscription de cette soumission, pour audition, examen et opinion, et fixe la date de la production des factums par les parties ayant la liberté d'occuper, et celle de l'argument sur cette soumission, et donne, de plus, toute autre ordonnance qui peut être jugée nécessaire.

Québec, le 31 janvier 1931.

(signé) Charles LANCTÔT,
assistant-procureur général pour la province de Québec.
(Procureur du requérant)

MEMOIRE DU PROCUREUR GENERAL

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, en date du 16 janvier, 1931, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 17 janvier, 1931, concernant la soumission à la Cour du Banc du Roi, juridiction civile, de certaines questions relatives à la constitutionnalité de la loi du radio-télégraphe (Statuts refondus du Canada, 1927, chapitre 195) du Parlement du Canada et relativement à la compétence de la Législature de la province de Québec d'adopter une législation destinée à contrôler et à réglementer les communications par la radio et la réception de ces communications.

Que le Parlement du Canada a adopté la loi du radio-télégraphe (3-4 George V, Chapitre 43) qui, avec les amendements, a été refondue dans les Statuts refondus du Canada, 1927, au Chapitre 195;

Que par cette loi et par les règlements adoptés conformément à ses dispositions, le Parlement du Canada exerce une juridiction et un contrôle sur les matières qui concernent les communications par la radio et la réception de ces communications;

Que des doutes sérieux sur la validité constitutionnelle de cette législation se sont élevés et que le gouvernement de cette province est d'avis que la compétence législative en ce qui regarde le contrôle et la réglementation de la radio appartient aux législateurs en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867;

Que c'est l'intention du gouver-

Le désastre de la Nouvelle-Zélande

Wellington, Nouvelle-Zélande, 3 (S.P.A. Dernière heure). — Des secousses sismiques se font sentir dans l'île du Nord qu'un violent tremblement de terre a dévasté ce matin. Les incendies que le fléau a causés continuent de faire rage à beaucoup d'endroits, notamment dans la ville de Napier. Il n'est pas possible de connaître maintenant le nombre des morts. On estime que ce tremblement de terre est le pire qu'ait enregistré la Nouvelle-Zélande.

Quelques sentences

Le juge Lacroix a imposé ce matin les sentences suivantes:

Gabrielle Grenon, 1 an, pour vol de \$190 sur la personne.

Jos. Lalonde, 2 ans de pénitencier pour vol avec effraction. Il avait déjà été condamné neuf fois précédemment.

Roger Dazé a été condamné à six mois d'emprisonnement pour le vol d'un baril d'huile et son complice Jos Ouellette à trois mois.

Jos. Hownsky, qui avait converti un billet de deux dollars américain en un billet de vingt dollars, a été condamné à trois mois de prison.

Le juge a acquitté George Barrie, un supposé complice de Bernard Boom, cet individu que le juge avait condamné à 20 ans de pénitencier et à 20 coups de fouet pour vol à main armée dans un magasin Hyman's.

Pendant son absence hier soir, M. Wilfrid Germain, 1490, rue Laurier est, s'est fait voler pour une somme de \$3,000 de bijoux. Les voleurs ont enfoncé la porte pour pénétrer à l'intérieur de la maison.

a) Pour préciser la forme du permis et les conditions et restrictions de son émission;

b) Pour classer les radio-transmetteurs et prescrire le type et la portée de l'équipement régulier et de l'équipement d'urgence des radio-transmetteurs;

c) Pour fixer les heures durant lesquelles chaque radio-transmetteur pourra opérer;

d) Pour déterminer les diverses classes de certificats de capacité des personnes employées à la mise en service d'un radio-transmetteur;

e) Pour déterminer les matières de l'examen des personnes qui désirent obtenir des certificats de capacité comme employés à la mise en service d'un radio-transmetteur;

f) Pour l'inspection des radio-transmetteurs et des radio-récepteurs;

g) Pour contraindre toute personne qui a la possession ou le contrôle d'un radio-transmetteur à recevoir des autres stations qu'elle peut déterminer des signaux électriques reproduisant des paroles, du chant ou de la musique émis par un autre radio-transmetteur et à les transmettre par le radio-transmetteur dont elle a la possession ou le contrôle;

h) Pour assurer la censure et le contrôle des matières qui peuvent faire l'objet d'une transmission par un radio-transmetteur;

i) Pour décréter toute chose nécessaire à la mise en vigueur des dispositions de la présente loi et des règlements;

80 Tous les règlements adoptés en vertu de l'article précédent doivent être publiés dans la Gazette officielle de Québec, et entrent en vigueur à la date de cette publication.

9.—Toute personne qui commet une infraction à l'article 3 de la présente loi est passible, en sus des frais:

A.—Si elle est accusée d'avoir eu en sa possession et d'avoir mis en service ou d'avoir eu en sa possession avec l'intention de mettre en service, sans être porteur d'un permis encore en vigueur, un radio-récepteur, d'une amende n'excédant pas cinquante dollars et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois;

B.—Ou si elle est accusée d'avoir eu en sa possession et d'avoir mis en service ou d'avoir eu en sa possession avec l'intention de mettre en service, sans être porteur d'un permis encore en vigueur, un radio-transmetteur, d'une amende de pas moins de cinq cents dollars et de pas plus de mille dollars et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de pas moins d'un mois et de pas plus de trois mois;

20 Toute personne qui commet une infraction à une disposition de la présente loi sauf celle de l'article 3, ou qui commet une infraction à une disposition des règlements, est passible, en sus des frais, des peines édictées au sous-paragraphe A du paragraphe 1 du présent article;

30 Tout radio transmetteur et tout radio-récepteur possédé en contravention avec la présente loi peut être déclaré confisqué au profit de la Couronne.

100 La présente loi entrera en vigueur le jour qu'il plaira au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer par proclamation.

Vient de paraître

Une œuvre posthume de Louis Raoul de Lorimer: "La Haute-Aventure de Guillaume de Palmoye", tableaux épiques de la guerre de sept ans 1756-1763 avec annotations. Préface de M. Edouard Montpetit. Deux dollars franco. En vente au Service de Librairie du "Devoir".

Volume de 435 pages, format 5-1/2 x 8, au comptoir et par la poste, bro. \$2.00; reliure de luxe, \$5.00.

arrive à Ottawa

Ottawa, 3 (S.P.C.). — Le premier ministre Bennett est arrivé de Washington au début de l'après-midi. M. W. D. Herridge l'accompagnait.

M. Bennett

Un arena et un stade

L'UNIVERSITE DE MONTREAL EN ENTREPRENDRA LA CONSTRUCTION DES LE PRINTEMPS PROCHAIN — LA MAISON DES ETUDIANTS

On entreprendra dès le printemps prochain la construction d'un arena et d'un stade sur les terrains de l'université de Montréal, et plus tard celle de la maison des étudiants, selon ce que nous a annoncé aujourd'hui M. Ernest Cormier, architecte de l'université et auteur des plans préliminaires de l'arena et du stade qui sont prêts. L'arena sera de dimensions "standard" et contiendra 400 sièges et le stade, qui sera aussi de dimensions "standard", contiendra 5500 sièges. Avec le stade seront groupés les salles de gymnase, d'exercice militaire, et les galeries de tir.

Dans le dernier numéro du *Quartier Latin*, les étudiants lançaient un appel en faveur de leur stade et de leur arena. Questionné à ce sujet, M. Cormier a fait remarquer que les projets concernant le sport sont tout à fait indépendants des plans de l'édifice universitaire même, de même que le projet de la maison des étudiants.

Un groupe d'hommes d'affaires se mettra en tête des souscriptions à recueillir, a dit M. Cormier, et c'est par ce moyen que les étudiants pourront trouver les fonds voulus pour la construction des deux arènes.

Quant à la maison des étudiants, M. Cormier a déclaré que les plans n'en sont pas commencés et pour cause. Les autorités de l'université ne sont pas fixées encore sur cette question du logement des étudiants. On se demande ce qui conviendrait le mieux: ou bien une seule maison ou bien une série de petites maisons.

Par ailleurs nous avons appris que les étudiants dont les parents demeurent en dehors de Montréal et qui n'ont pas à Montréal de parents rapprochés, devront demeurer dans la maison ou les maisons des étudiants.

Requêtes au conseil municipal

Trois requêtes seront soumises au conseil à la réunion de cet après-midi. Le Club Ouvrier Maisonneuve a adopté une résolution recommandant comme moyen de remédier au chômage la journée de 8 heures au salaire de 10 heures.

Le Club Ouvrier Montcalm demande que la pierre de taille soit ouverte au chantier municipal et taillée par des tailleurs de Montréal et de la banlieue.

Le Club Ouvrier Conservateur Préfontaine proteste contre l'attitude de l'échevin du quartier, M. Lalancette, au sujet de la commercialisation de la rue Sherbrooke.

L'ouverture de la rue de Berri

Le comité exécutif a accepté l'offre du notaire Bélanger pour le résidu du terrain acheté des Frères de la Charité relativement à l'ouverture de la rue de Berri. La ville vendra à \$3.55 le pied carré, soit \$780,000; c'est \$55,000 de plus que le prix payé par la ville pour le tout, et elle garde le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue de Berri, et à la continuation et à l'élargissement de quatre autres rues.

Aux funérailles de l'abbé Bordeleau

Comme nous l'annoncions hier les funérailles de M. l'abbé Donat Bordeleau, curé de Saint-Félix de Valois, auront lieu à Saint-Félix, jeudi matin à 10 heures.

Un train spécial quittera Joliette à 9 h. 15, jeudi matin, pour se rendre à Saint-Félix.

M. J.-A. Paradis

Québec, 3 (D.N.C.). — M. J.-A. Paradis, surintendant de la branche des assurances dans le trésor provincial, a été réélu hier soir président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec pour un deuxième terme.

La voie du C. N. R. dans le nord est autorisée

Ottawa, 3. (S.P.C.). — La Commission des chemins de fer approuve le projet formé par le chemin de fer National de construire une voie de la Longue-Pointe à la jonction est de l'île de Montréal, elle l'autorise à traverser certaines routes et aussi la voie du Pacifique Canadien à la station no 490, entre les avenues Bremner et Stewart, Montréal, et la voie du tramway à l'avenue Stanley-Bagg.

Le service aéroportal Winnipeg-Saint-Paul

Winnipeg, 3 (S.P.C.). — Le beau temps a permis ce matin l'inauguration du service aéroportal Winnipeg-Saint-Paul, dernier chaînon d'un service aérien qui s'étend de l'arctique canadien à l'Amérique équatricale. L'avion, piloté par A. E. Jarvis, a décollé à 9 h. 30.

M. Bennett arrive à Ottawa

Ottawa, 3 (S.P.C.). — Le premier ministre Bennett est arrivé de Washington au début de l'après-midi. M. W. D. Herridge l'accompagnait.

Le tunnel Wellington

Le CONSEIL MUNICIPAL RATIFIERA CET APRES-MIDI L'ENTENTE ENTRE LA MONTREAL TRAMWAYS ET LA VILLE DE MONTREAL AU SUJET DU TUNNEL DE LA RUE WELLINGTON.

Le contrat entre la ville et la compagnie des Tramways au sujet du tunnel de la rue Wellington sera ratifié cet après-midi. Cet arrangement garantira à la ville un tiers du coût du tunnel qui sera payé par la compagnie.

Voici les clauses du contrat: La ville était représentée par le notaire J. Baudouin, l'échevin Allan Bray et le greffier M. Gauthier; M. Julian C. Smith, président et M. P. Dubé, secrétaire, représentaient la compagnie.

Le gouvernement fédéral a déjà accepté de contribuer de \$785,000 au coût de l'entreprise, ou un tiers si c'est moins. La compagnie paiera \$850,000, par versements mensuels sur présentation de factures représentant le coût à date.

La compagnie devient propriétaire par indivis du tunnel dans la proportion de sa contribution. En cas d'expropriation par la ville ou de liquidation de la compagnie la ville accepte de payer le montant de la contribution, sans intérêt.

La cité accepte d'acquiescer la propriété nécessaire pour le tunnel et les approches, cependant que la compagnie se charge des voies et des fils, le coût devant former partie du coût total.

La ville consent à tous les changements nécessaires et au déplacement des voies ou à l'installation des voies dans le voisinage du tunnel de façon à accommoder les besoins des deux parties;

La Commission des tramways de Montréal sera l'arbitre final dans les cas de litige ou de difficulté dans l'interprétation du présent contrat de la même façon qu'elle agit actuellement dans l'interprétation du contrat de 1918 de la compagnie de tramways de Montréal.

On devra ajouter la contribution de la compagnie à sa valeur de capital et comme telle il y aura exemption de taxes, d'après les termes du contrat entre les parties pour l'usage des rues et pour la franchise générale. Le loyer annuel de \$500,000 payé à la cité, couvrira le loyer pour l'usage du droit de passage dans le tunnel. La cité prendra la responsabilité pour les plans, la construction et l'entretien du tunnel; la compagnie paiera à la cité un tiers du coût des réparations et de l'entretien du tunnel; les deux sections du centre du tunnel, où les voies seront installées serviront à l'usage des tramways et des véhicules à l'exclusion de toute autre circulation;

La compagnie aura l'usage du tunnel sans paiement de taxes, selon le contrat original entre les parties en 1918; La cité accepte de s'adresser à la législature pour obtenir la ratification du présent contrat.

Les termes du contrat ont été donnés aujourd'hui par M. Norman Holland, président de la commission de l'industrie et du chômage, qui, en collaboration avec M. Honoré Parent, directeur des services municipaux, Charles Laurendeau, avocat de la cité, et G. Saint-Pierre, avocat de la cité, a préparé les termes du présent contrat.

Le comité exécutif a décidé d'acheter un terrain pour l'hôpital juif. Ce terrain, de 100,000 pieds carrés, est situé dans le quartier Mont-Royal, rue Lemieux, et sera payé \$15,000. C'est un M. Deguire qui en est le vendeur.

M. le maire est malade

On nous prie d'annoncer que le maire de Montréal, M. Camille Houde, a été assigné chez lui pour trois ou quatre jours par ses médecins.

M. le maire souffre d'influenza.

M. MacDonald et les élections

Londres, 3 (S.P.A.). — Le premier ministre Ramsay MacDonald a annoncé aujourd'hui que son gouvernement est d'opinion qu'il est de son devoir de ne pas précipiter le pays dans une élection générale si les circonstances ne l'y forcent pas.

Le tunnel de l'avenue de l'Eglise

Ottawa, 3 (S.P.C.). — M. John A. Sullivan (conservateur), député de Sainte-Anne, s'emploie à obtenir que le tunnel du canal de Lachine soit construit, conformément au plan initial, à l'avenue de l'Eglise et non à l'ouest de cette avenue, comme il en est question.

M. Dupuis à la Commission métropolitaine

M. l'échevin Hector Dupuis sera nommé cet après-midi membre de la Commission métropolitaine en remplacement de M. Lippens, dé-cédé.

Prévisions atmosphériques

Toronto, 3 (S.P.C.). — Dans les bassins de l'Ontario et du haut Saint-Laurent il fera beau et un peu moins froid cet après-midi, beau et plus froid demain.

Le tunnel Wellington

Le CONSEIL MUNICIPAL RATIFIERA CET APRES-MIDI L'ENTENTE ENTRE LA MONTREAL TRAMWAYS ET LA VILLE DE MONTREAL AU SUJET DU TUNNEL DE LA RUE WELLINGTON.

Le contrat entre la ville et la compagnie des Tramways au sujet du tunnel de la rue Wellington sera ratifié cet après-midi. Cet arrangement garantira à la ville un tiers du coût du tunnel qui sera payé par la compagnie.

Voici les clauses du contrat: La ville était représentée par le notaire J. Baudouin, l'échevin Allan Bray et le greffier M. Gauthier; M. Julian C. Smith, président et M. P. Dubé, secrétaire, représentaient la compagnie.

Le gouvernement fédéral a déjà accepté de contribuer de \$785,000 au coût de l'entreprise, ou un tiers si c'est moins. La compagnie paiera \$850,000, par versements mensuels sur présentation de factures représentant le coût à date.

La compagnie devient propriétaire par indivis du tunnel dans la proportion de sa contribution. En cas d'expropriation par la ville ou de liquidation de la compagnie la ville accepte de payer le montant de la contribution, sans intérêt.

La cité accepte d'acquiescer la propriété nécessaire pour le tunnel et les approches, cependant que la compagnie se charge des voies et des fils, le coût devant former partie du coût total.

La ville consent à tous les changements nécessaires et au déplacement des voies ou à l'installation des voies dans le voisinage du tunnel de façon à accommoder les besoins des deux parties;

La Commission des tramways de Montréal sera l'arbitre final dans les cas de litige ou de difficulté dans l'interprétation du présent contrat de la même façon qu'elle agit actuellement dans l'interprétation du contrat de 1918 de la compagnie de tramways de Montréal.

On devra ajouter la contribution de la compagnie à sa valeur de capital et comme telle il y aura exemption de taxes, d'après les termes du contrat entre les parties pour l'usage des rues et pour la franchise générale. Le loyer annuel de \$500,000 payé à la cité, couvrira le loyer pour l'usage du droit de passage dans le tunnel. La cité prendra la responsabilité pour les plans, la construction et l'entretien du tunnel; la compagnie paiera à la cité un tiers du coût des réparations et de l'entretien du tunnel; les deux sections du centre du tunnel, où les voies seront installées serviront à l'usage des tramways et des véhicules à l'exclusion de toute autre circulation;

La compagnie aura l'usage du tunnel sans paiement de taxes, selon le contrat original entre les parties en 1918; La cité accepte de s'adresser à la législature pour obtenir la ratification du présent contrat.

Les termes du contrat ont été donnés aujourd'hui par M. Norman Holland, président de la commission de l'industrie et du chômage, qui, en collaboration avec M. Honoré Parent, directeur des services municipaux, Charles Laurendeau, avocat de la cité, et G. Saint-Pierre, avocat de la cité, a préparé les termes du présent contrat.

Le comité exécutif a décidé d'acheter un terrain pour l'hôpital juif. Ce terrain, de 100,000 pieds carrés, est situé dans le quartier Mont-Royal, rue Lemieux, et sera payé \$15,000. C'est un M. Deguire qui en est le vendeur.

M. le maire est malade

On nous prie d'annoncer que le maire de Montréal, M. Camille Houde, a été assigné chez lui pour trois ou quatre jours par ses médecins.

M. MacDonald et les élections

Londres, 3 (S.P.A.). — Le premier ministre Ramsay MacDonald a annoncé aujourd'hui que son gouvernement est d'opinion qu'il est de son devoir de ne pas précipiter le pays dans une élection générale si les circonstances ne l'y forcent pas.

Le tunnel de l'avenue de l'Eglise

Ottawa, 3 (S.P.C.). — M. John A. Sullivan (conservateur), député de Sainte-Anne, s'emploie à obtenir que le tunnel du canal de Lachine soit construit, conformément au plan initial, à l'avenue de l'Eglise et non à l'ouest de cette avenue, comme il en est question.

M. Dupuis à la Commission métropolitaine

M. l'échevin Hector Dupuis sera nommé cet après-midi membre de la Commission métropolitaine en remplacement de M. Lippens, dé-cédé.

Prévisions atmosphériques

Toronto, 3 (S.P.C.). — Dans les bassins de l'Ontario et du haut Saint-Laurent il fera beau et un peu moins froid cet après-midi, beau et plus froid demain.

M. Duranleau et la radio

Le MINISTRE DE LA MARINE DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE QUEBEC S'IL ENTEND ISOLER COMPLETEMENT LES EMISSIONS RADIOPHONIQUES DE CETTE PROVINCE — UNE ENTENTE INTERNATIONALE — LES DROITS PROVINCIAUX SERONT SAUVEGARDES

Brockville, 3 (S. P. C.). — Le banquet de la Chambre de commerce à M. H.A. Stewart, ministre des travaux publics, a été marqué par un discours du ministre de la marine, M. Alfred Duranleau, a répondu au premier ministre Taschereau, au sujet de la radiophonie, et un discours du ministre des chemins de fer et canaux, M. J.-R. Manion, a dit que la canalisation du Saint-Laurent aura lieu dans un avenir très rapproché.

M. Duranleau a dit que M. Taschereau, qui veut que la province de Québec contrôle la radiodiffusion dans son territoire, lui rappelle le roi Canut qui, ayant ordonné à la marée de s'immobiliser, se mouilla les pieds.

Le premier ministre de sa province, a dit M. Duranleau, a annoncé, la semaine dernière, que son gouvernement, sans égard à la législation fédérale, se propose de contrôler la radiodiffusion dans la province de Québec et d'émettre les permis des postes émetteurs du territoire québécois, mais il a négligé de dire quelle méthode il adoptera pour empêcher les émissions de ces postes de franchir les frontières du Québec et de heurter les droits des autres provinces et ceux des Etats-Unis. Il y a très longtemps, le roi Canut s'était laissé convaincre par ses courtisans d'avancer sur le rivage et d'ordonner à la marée de s'immobiliser. La marée ne lui ayant pas obéi, il eut les pieds mouillés. Le projet du premier ministre québécois me rappelle cet épisode de la vie du roi Canut en question.

Présumant toutefois qu'il possède quelque invention merveilleuse qui endiguera les vagues éhémères, le lui demanderai s'il ne désire pas que Québec se fasse entendre dans les autres provinces et aux Etats-Unis. Si propose-t-il de faire un pas de plus et d'interdire aux habitants du Québec d'écouter les postes extérieurs? Ceux qui écoutent la radiophonie savent fort bien que les émissions ne tiennent aucun compte des frontières tracées par l'homme, et n'en déplaise au premier ministre, l'espère que vous continuerez d'écouter non seulement des émissions du Québec, mais aussi de l'Ontario, des Provinces Maritimes et des Etats-Unis.

Le contrôle des émissions d'appareils sans fil est reconnu depuis 30 ans comme chose internationale. Le premier ministre se propose-t-il d'aller aux Etats-Unis, à Cuba, au Mexique, et de conclure avec chacun de ces pays un traité par lequel ils accepteraient les longueurs d'onde qu'il se propose d'accorder et garantir; en outre, croit-il que

LA VIE SPORTIVE

A mon avis...

Quatre dures parties seront disputées ce soir dans la série de la Ligue de Hockey Nationale alors que les clubs suivants seront aux prises:

Toronto vs Canadiens
Montréal vs Rangers
Américain vs Ottawa
Detroit vs Boston

La jouée qui suscite le plus d'intérêt est sans contredit celle qui aura lieu au Forum entre le Bleu Blanc Rouge et les équipiers de la Ville Reine. Ces deux équipes occupent respectivement les première et deuxième positions dans la section canadienne et comme elles championnent les honneurs du championnat l'on peut s'attendre à une jouée vivement contestée. Le Canadien s'est révélé supérieur aux Leafs depuis le commencement de la saison et la preuve c'est que le club du syndicat Cattedo mène actuellement avec un avantage de cinq points sur les torontois mais cependant ces deux clubs sont sur un pied d'égalité en ce qui concerne les parties disputées entre eux cette saison. Le Toronto a battu deux fois le Bleu Blanc Rouge dans la Ville Reine tandis que les habitants ont vaincu leurs adversaires dans les deux rencontres au Forum. Lors de la dernière visite du Maple Leaf, à Montréal, les protégés de Cecil Hart ont déclassé leurs rivaux en leur administrant une défaite par 6 à 1 et nos favoris se proposent bien d'affirmer leur supériorité dans la jouée de ce soir. Le Canadien devra s'assurer la victoire car il n'a rien de complet de la tenue de nos hommes à Chicago, dimanche soir dernier, nous devons conclure que le Bleu Blanc Rouge est en superbe condition et il ne devrait avoir aucune difficulté à décrocher la palme.

Le Montréal et les Rangers croiseront le fer ce soir mais cette fois la lutte se fera sur la glace du club new-yorkais, ce qui constitue un désavantage et nous prévoyons un échec pour les Maroons.

Dimanche dernier, les Américains ont infligé une défaite aux Américains de Bill Dwyer et il est fort possible que les hommes d'Edgar Gendron soient de nouveau de taille à faire subir un nouvel échec aux Sénateurs ce soir dans la capitale.

Détroit aura une dure jouée sur les bras car il aura à faire face aux Bruins qui mènent dans la section américaine avec un avantage assez considérable, et nous sommes d'avis que le Boston mettra deux autres points à son crédit en assurant la palme.

X.-E. NARBONNE

Le carnaval d'Ottawa

Ottawa, 3. — L'intérêt suscité par la grande course de chiens qui marque l'ouverture du grand carnaval d'Ottawa, cette semaine, a fait oublier momentanément les championnats du patin, l'un des événements de cette période sportive.

Ces championnats seront courus à la fin de la semaine et aligneront les meilleurs champions d'Amérique. Le fait que l'équipe olympique canadienne sera choisie à Ottawa a attiré des milliers de spectateurs à la partie du Canada. Ross Robertson, champion de l'an dernier, est présent pour défendre son titre, ainsi que Mme Leila Brooks, l'otter, champion mondial. Québec sera représenté par plusieurs coureurs de marque alors que les Provinces Maritimes enverront probablement Charles Gorman et Willie Logan, de Saint-Jean, N.B. L'équipe américaine de coureurs en patins sera formidable. Elle aura à sa tête Irving Jaffee, membre de la dernière équipe olympique américaine et comprendra aussi M. Ditzel, le rapide coureur de Saranac Lake.

Les concours de patinage de fantaisie seront tenus jeudi prochain et à la fin de la semaine sera donné un grand ballet sur patins dont le titre est "La lampe d'Aladin". Les patineurs seront costumés.

E. St-Goddard bon premier

Ottawa, 3. — Émile Saint-Goddard, le fameux conducteur d'attelages de chiens, a remporté la victoire dans la première manche du deuxième derby international d'Ottawa hier en couvrant la distance de 33-1-3 milles en deux heures 54 minutes 14 secondes. Sept minutes 28 secondes après lui est arrivé Mme E. R. Bicker, de Poland Springs, Me, la seule femme dans la course. Shorty Russick, de Flin Flon, Manitoba, s'est classé troisième en 3h. 42. et Earl Bridges, de Cranberry, Manitoba, quatrième, en 3h. 8 m., 19s.

Fête sportive du Collège Jean-de-Brébeuf

Le Grand Conseil des Jeux du Collège Jean-de-Brébeuf, à Montréal, est heureux d'annoncer au double qu'une Fête Sportive d'hiver aura lieu à l'Arena Mont-Royal, le samedi 14 février 1931, à 2 h. 15 de l'après-midi.

Tous ceux qui s'intéressent aux sports d'hiver seront heureux d'apprendre cette nouvelle. Outre un programme de course très varié, et même d'une course intercollégiale, il y aura une partie de hockey qui promet d'être très disputée.

Nous donnerons dans quelques jours un programme plus détaillé de la fête.

Pour se réserver, dès maintenant, des billets au parloir des collèges Jean-de-Brébeuf et Sainte-Marie.

Défi au Granby

Le club des Anciens du Collège du Sacré-Cœur de Granby lance un défi à tout club amateur de la province.

Pour informations: Club des Anciens du Collège du Sacré-Cœur de Granby, Granby, Qué. Téléphone 233.

Le Canadien est blanchi par Columbus

Le Canadien a subi un autre échec hier dans la série du groupe senior de la Q. A. H. A., car les hommes de Doc Clément ont été défaits par le Columbus par un résultat de 3 à 0, dans la première partie disputée au Forum. Dans la deuxième jouée les clubs Victoria et McGill ont fait partie nulle de 2 à 2 et cette dernière rencontre fut sans contredit la plus intéressante de la soirée.

Les Irlandais ont eu constamment l'avantage sur les habitants et méritaient bien la victoire. Dans les dernières minutes du jeu le Bleu-Blanc-Rouge se lança résolument à l'attaque dans le but d'éviter un blanchissage mais ce fut peine inutile car le Columbus tenait bon et Seed bloqua tous les lancers de ses adversaires.

La deuxième partie fut bien plus intéressante que la première à tous les points de vue. Le Victoria annonça au début qu'il jouerait la partie sous protêt contre McGill pour peu que ce club aligne Crutchfield sur son équipe. Ce joueur a pris part la semaine dernière, parait-il, à une rencontre de la ligue Provinciale comme porte-couleur du Shawinigan. McGill a persisté à faire jouer Crutchfield et le cas de ce joueur sera porté devant les autorités compétentes qui auront à décider du protêt.

Alignement des équipes:

PREMIERE PARTIE			
Canadien	but	Columbus	Seed
Martel	défense	McMahon	défense
Grant	défense	Weir	défense
Gagnon	centre	O'Connell	centre
Lapointe	aile	Taylor	aile
Robert	aile	Hartott	aile

Subs: Canadien: Pedneault, Hébert, Rivet, Pagé et Baril. Columbus: Leamy, Lanthier, Topp, McLean et Carter.

Première période
1. Columbus: Weir 16.00
Punition: Robert.

Deuxième période
2. Columbus: Topp 7.00
Pas de punition.

Troisième période
3. Columbus: Leamy 9.00
Punition: Topp.

SECONDE PARTIE

McGill	but	Victoria	White
Poers	défense	Carlin	défense
McTeer	défense	Smith	défense
McGillivray	centre	Mullan	centre
Robertson	avant	Slater	avant
Farquharson	avant	Copland	avant
McGill	sub	Vennor	sub
Farmer		Amy	
Doherty		Sutherland	
Crutchfield		Thomson	

Première période
Pas de point.
Punitions: Ward, Amy.

Deuxième période
1. McGill: Crutchfield 2.10
Punitions: McTeer, Doherty et Vennor.

Troisième période
2. McGill: McGill 4.00
3. Victoria: Vennor 5.40
4. Victoria: Slater 3.00
Punitions: McGillivray, Copland.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	N.	Pts.
M. A. A. A.	6	1	4	16
McGill	6	2	4	16
Columbus	4	4	3	11
Victoria	3	6	2	8
Canadien	2	8	1	5

Programme intéressant pour ce soir

C'est ce soir, à 8 h. précises qu'aura lieu à l'Arena Mont-Royal, le grand gala sportif des étudiants de l'Université de Montréal qui coïncidera avec la première rencontre locale de la ligue interuniversitaire. Nous donnons ci-après le programme de ce gala qui s'annonce comme devant être un succès.

8 h., Joute Laval vs Université de Montréal.

9 h. 30, course ouverte: 1 mille.

9 h. 40, course bouffe en patins à roulettes.

9 h. 50, course universitaire: 1 mille.

10 h., patinage de fantaisie par Mlle R. Gauthier.

10 h. 15, course intercollégiale: 1-2 mille.

10 h. 25, course interfacultés: à relais.

10 h. 35, joute de ballon à la glace.

10 h. 50, présentation des couples.

La fanfare du C.O.T.C. de l'Université de Montréal, dirigée par M. J.-J. Gagnier et gracieusement mise à la disposition des étudiants par le R.-Col. Armand Hay, commandant du C.O.T.C., agrétera de musique cet intéressant programme.

Les couples qui seront distribués par Mlle Hélène Grenier, présidente de la Ligue de la jeunesse féminine aux gagnants des diverses épreuves, ont été généreusement offerts par l'Association pharmaceutique de la province, l'Association athlétique de l'U. de Montréal, les étudiants du M. 32 et M. 33, MM. Léo Dandurand, le Dr E. Dubeau, Paul Sauvé, M.P.P., et Jean Lanthier, Bonin Frères, Dupuis Frères, Charles Desjardins, Balke Colledge Co., Cecil Springfields Co.

Il reste encore quelques billets à l'Arena Mont-Royal et chez Ed. Archambault, coin de Berri et Ste-Catherine, qu'on se hâte avant qu'ils ne s'envolent. Les amateurs sont priés d'arriver de bonne heure afin d'éviter la foule.

Le marathon de la raquette

Notre-Dame de la Pêrade, 3. — Faisant preuve d'une grande endurance, Frank Hoey, de Montréal, a encore vaincu ses rivaux dans la deuxième étape de la course en raquette de Québec à Montréal, organisée par le promoteur, Armand Vincent, en couvrant la distance qui sépare Donnacona et Notre-Dame de la Pêrade en 4 heures, 6 minutes et 30 secondes, ce qui est un temps très rapide pour la distance qui est de 28 milles.

Fred Desroches, également de Montréal, qui avait pris la troisième place lors de la première étape, a fait meilleure figure hier et est arrivé immédiatement après Hoey, tandis que le vétéran Newton a fini troisième.

Trente-trois coureurs s'alignèrent au signal du départ hier matin mais cinq ont dû abandonner au cours du trajet. Ce sont John Sara, Georges Roy, Gaston D'Orléans, Amédée Courtemanche et Gaston Dufresne.

Hier soir, Edouard Fabre, qui a gagné le marathon l'an dernier, a déclaré qu'il abandonnait la course. Notre vaillant athlète a eu une attaque de grippe la semaine dernière, mais il voulait quand même participer à cette épreuve mais hier soir le médecin lui a ordonné de se retirer.

La troisième étape sera disputée aujourd'hui alors que les coureurs devront se rendre jusqu'aux Trois-Rivières.

Voici le classement pour les deux premières étapes:

	Hier	Total
Hoey	4.06.30	8.37.40
Newton	4.36.40	9.16.00
Desroches	4.32.00	9.16.25
Gavuzzi	5.41.00	9.37.05
Wanlinen	4.44.00	9.58.20
Ray	5.03.00	10.08.00
Carrier	4.51.00	10.08.50
Gauthier	4.53.30	10.10.30
McNamara	5.03.00	10.17.20
Philippe	5.08.00	10.18.50
Mottard	5.22.20	10.33.00
Bourassa	4.57.00	10.33.00
Coulombe	5.20.45	10.34.05
Richman	5.09.45	10.39.25
St-Gelais	5.1-30	10.58.15
Granville	5.09.45	10.59.20
Fabre	5.47.40	11.04.40
Forlin	4.49.00	11.07.45
Collin	5.31.50	11.09.50
McDonnell	5.15.50	11.13.40
Gendron	5.24.00	11.25.15
Courtois	5.55.05	11.33.50
Marineau	5.06.00	12.21.10
Karlsson	6.25.10	12.43.40
Vézina	6.04.50	12.43.50
Normandin	6.24.20	12.55.50
Chouinard	6.24.40	13.51.40

Boxe et lutte à Rosemont

Le tournoi de boxe et de lutte organisé par le C. P. Rosemont aura lieu demain soir à 8 heures 15, à la salle paroissiale, 5ème Avenue, près Masson.

Les amateurs sont assurés de passer une agréable soirée, le programme comprend des combats qui seront chaudement contestés.

Voici les noms des lutteurs qui prendront part à ce tournoi.

134 livres: J. Bélanger, Cercle Outremont, vs Rodin, Y. M. H. A.

123 livres: Trudeau, C. P. Rosemont, vs Lebel, Cercle Outremont.

145 livres: Sam Hatachuk, C. P. Rosemont, vs H. Gilman, Y. M. H. A.

175 livres: Alex. Tesluck, C. P. Rosemont, vs Yaphé, Y. M. H. A.

H. Fonvieille sera probablement au programme.

M. J.-E. Girard, promoteur, promet d'agréables surprises dans les combats de boxe qui ne seront complétés qu'avec le plus grand choix parmi les meilleurs boxeurs amateurs du Canada.

Amateurs, surveillez attentivement les journaux de demain pour connaître le programme complet de ce grand tournoi qui demeure un mémorable dans les annales de la boxe amateur de Montréal.

Saint-Laurent 8, Jean-de-Brébeuf 3

L'Arena Laurentienne fut le théâtre mardi dernier de la joute entre les équipes des collèges Jean-de-Brébeuf et de Saint-Laurent.

Le jeu s'ouvrit sur les dernières notes de l'hymne national. Raymond donne presque aussitôt l'avantage au Jean-de-Brébeuf en comptant sur un rebond. Les Laurentiens redoublent d'efforts, mais Gagnon écarte tout ce qui vient de son côté. Enfin Gauthier parvient à le déjouer; ce n'est que pour voir les visiteurs reprendre l'avantage en moins d'une minute. Cependant vers la fin de la période, deux passes de Gauthier permettent à Charland de placer le Saint-Laurent en avant de ses adversaires. Le jeu ralentit dans la deuxième période.

Un beau jeu d'ensemble entre Lamoureux et Tremblay aboutit toutefois à un point. Dans la troisième, Charland compte deux points, et Gauthier en dans des efforts individuels, puis les trois avants s'unissent pour déjouer Gagnon une dernière fois. Les visiteurs mettent un autre point à leur crédit et le C. Saint-Laurent sort vainqueur de la joute par 8 à 3.

Les deux équipes se sont fait remarquer par leur ensemble. Pour le C.S.L., les trois avants réguliers ont fait beaucoup d'ouvrage, ainsi que Tremblay et Lamoureux chez les substitués. Les Jean-de-Brébeuf possèdent dans Raymond un meneur du bâton qui promet; Gagnon, Gélinas et Gagné ont aussi brillé pour les visiteurs.

Dimanche le 25, les collègues de Saint-Laurent ont blanchi par un résultat de 3 à 0 le C. P. Sainte-Hélène, actuellement en tête de la ligue Stars.

Jean-de-Brébeuf: Gagnon, Bonhomme, Dubé, Dussault, Raymond, Hardy, Gélinas, Desjardins, Gagné, Rivard, Courteau et Lanthier.

Collège de Saint-Laurent: Hartenstein, Trudel, Lupien, Gauthier, Marier, Charland, Lamoureux, Charrette, Tremblay.

Compteurs de la ligue Nationale

Il s'est produit peu de changements dans le classement des compteurs de la Ligue de Hockey Nationale depuis la semaine dernière car Eddie Goodfellow, du Détroit, mène toujours pour les honneurs de la première place de la ligue tandis que Howie Morenz, du Canadien, conserve la tête de la section canadienne.

Voici le classement à date:

DIVISION CANADIENNE

	P.	A.	Pts	Min.
Morenz, Canadien	19	12	31	39
Stewart, Montréal	16	8	24	48
Stewart, Toronto	13	11	24	54
Bayley, Toronto	13	10	23	28
Joliat, Canadien	10	13	23	61
Conacher, Toronto	16	6	22	56
Primeau, Toronto	3	19	22	16
Siebert, Montréal	13	5	18	47
Himes, Américain	11	7	18	14
Smith, Ottawa	9	9	18	68
Smith, Montréal	9	9	18	53
Gagnon, Canadien	12	5	17	24
Lépine, Canadien	11	4	15	40
Burch, Américain	10	4	14	33
ard, Montréal	9	4	13	44
Mantha, Geo., Can	7	6	13	6
Finnigan, Ottawa	7	6	13	24
Fontaine, Toronto	9	3	12	4
Kilrea, Ottawa	8	4	12	25
Gagné, Ottawa	8	3	11	30
McVeigh, Améric.	3	8	11	18
Blair, Toronto	7	3	10	19
Leduc, Canadien	5	4	9	64
Patterson, Am.	5	4	9	43
Clancy, Toronto	3	6	9	39
Mantha, S., Can.	3	6	9	58
Hughes, Améric.	4	4	8	18
Massecar, Améric.	2	6	8	14
Day, Toronto	1	7	8	51
Dutton, Améric.	1	7	8	51
Trochelle, Can.	5	2	7	25
Laroché, Montréal	5	2	7	38
Carson, Améric.	4	3	7	26
Goss, Ottawa	4	3	7	12
Grossenor, Ottawa	3	4	7	17
Sheppard, Améric.	2	5	7	8
Wassie, Canadien	6	0	6	18
Gallagher, Mont.	4	2	6	33
Hornor, Toronto	1	5	6	61
Mondou, Canadien	2	3	5	6
Rivers, Canadien	2	3	5	4
Phillips, Montréal	3	1	4	30
Emms, Américain	2	2	4	34
Burke, Canadien	2	2	4	56
McVicar, Montréal	1	3	4	25
Bourgeois, Ran-Ott	0	4	4	32
McCaffrey, Can.	2	1	3	10
Starr, Ottawa	2	1	3	21
Alx Smith, Ottawa	1	2	3	65
Conacher, Montréal	1	2	3	30
Brydget, Américain	0	3	3	50
Simpson, Améric.	2	0	2	8
Leslie, Can.	2	0	2	8
Huggins, Montréal	1	1	2	2
Ayres, Améric.	1	1	2	44
Wilcox, Montréal	1	1	2	20
Art. Smith, Ott.	0	2	2	28
Neville, Améric.	1	0	1	2
Haynes, Montréal	1	0	1	0
Huard, Toronto	1	0	1	0
Roche, E., Montréal	1	0	1	16
Roche, D., Montréal	0	1	1	6
Northcott, Montréal	0	1	1	6
Connott, Ott.	0	0	0	4
Pettinger, Ott.	0	0	0	2
Boucher, Montréal	0	0	0	18
Convey, Améric.	0	0	0	2
Jenkins, Tor.	0	0	0	12
Hamel, Tor.	0	0	0	4

DIVISION AMERICAINE

Patterson, Am.	5	4	9	43
Clancy, Toronto.	3	6	9	39
Mantha, S., Can.	3	6	9	58
Hughes, Améric.	4	4	8	18
Massecar, Amér.	2	6	8	14
Day, Toronto	1	7	8	30
Dutton, Améric.	1	7	8	51
Laroche, Can.	5	2	7	25
Trottier, Montréal	5	2	7	38
Carson, Améric.	4	3	7	26
Cox, Ottawa	4	3	7	12

Le Page féminine

LETTE DE FADETTE

Deux heures charmantes passées à causer, à échanger des idées et des impressions vécues, deux heures pendant lesquelles les idées allées ne se contentaient pas de voler autour de nous, mais se posaient pour être saisies, retenues et discutées. Ce n'est pas une après-midi perdue, et pourtant, le point de départ de cette causerie si animée fut une discussion sur des personnages de roman: peu à peu nous en fûmes aux questions qui se posent en points d'interrogation anxieuse pour lesquels il n'y a point de réponse en ce monde!

Vous avez remarqué, peut-être, qu'en général on ne parle que sur des faits et trop rarement on agit ses idées ou celles des autres.

Cette vie, toute de surface, est aussi nuisible au développement du cœur qu'à celui de l'intelligence.

On s'affaire dans la vie routinière et on ne pense pas: à la campagne, parce qu'on n'est pas stimulé, et à la ville, parce qu'on n'a pas le temps! On court toute la journée et si l'on s'arrête, le soir, c'est pour jouer aux cartes ou entendre le radio qui fait son tapage pendant qu'on s'égosille à défilé des riens ou à potiner.

Il me semble qu'avec un peu de bonne volonté, nous pourrions facilement élever le niveau de nos conversations pour le plus grand avantage des uns et des autres.

Nos lectures sont des sujets tout trouvés pour échanger nos idées. Je n'admets pas qu'une femme intelligente, qui a lu un livre d'une certaine valeur, s'en tire avec un "très joli", "charmant!" ou "assommoir".

J'en connais trop qui suivent fiévreusement une intrigue amoureuse pour en connaître la fin, sans chercher à voir les personnages "éclairés par l'intérieur": le mobile qui les fait agir leur échappe, elles ne saisissent pas la cause profonde de leur faiblesse ou de leur héroïsme.

Apportons du discernement dans le choix de nos lectures afin d'éviter la perte de temps et le trouble de l'âme, et essayons de dégager l'idée qui a guidé l'auteur, et sans nous laisser éblouir par le charme du style, jugeons-la vraie, fausse ou médiocre.

Quand nous discutons nos lectures avec des gens intelligents et cultivés, notre esprit acquiert de l'ampleur et notre conscience s'éclaire.

Même en discutant des romans? Eh bien, oui, tout étrange que cela paraisse.

La conscience, après tout, c'est le discernement du bien et du mal; quoi d'étonnant qu'elle se forme dans cette expression d'opinions dont la justesse ou la fausseté ressortent si vite dans une discussion sérieuse.

En présence de ces vies élevées ou amoindries par la passion, il est utile de trouver la principe honnête ou pernicieux qui les a dominées.

A raisonner sur les autres, on apprend à se connaître. Cette application de nos principes pour juger ces êtres imaginaires nous fait voir d'abord, si nous avons des principes bons, précis et solides, et ensuite si nous sommes logiques et prêtes à aller jusqu'au bout de leur application.

Nous avons tant d'illusions, hélas! nous nous laissons si facilement influencer par l'imagination et le sentiment, que tout en affirmant nos convictions morales, nous avons la faiblesse d'excuser ce qui les blesse.

Ce manque de réflexion et de jugement est commun même chez des femmes irréprochables: il fait les êtres irresponsables, les plus exposés de tous aux chutes graves.

Cette légèreté sera certainement combattue par l'habitude d'analyser ce qu'on lit, et de communiquer sa pensée à ceux qui, aussi, réfléchissent. Quand on rencontre dans cet échange d'impressions une sagesse avertie, une expérience plus solide que la nôtre, quel bien peut sortir de nos conversations!

C'est un moyen si intelligent et si agréable de s'éclairer. Je le recommande aux femmes qui prétendent être raisonnables et aux hommes à qui il arrive parfois d'être plus raisonnables que logiques!

FADETTE

Au Mont-St-Marie

Toutes les anciennes élèves sont cordialement invitées à assister à la réunion annuelle de l'Amicale, demain, 4 février, à 2 heures 30 de l'après-midi.

La séance sera suivie du Salut et d'un goûter.

Exposition

à Saint-Lambert

La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, dont Madame Camerlain est présidente à Saint-Lambert, est heureuse d'annoncer l'exposition annuelle d'art culinaire et de modes (chapeaux, robes, broderies, etc.) le 5 février, à l'Académie Saint-Michel, rue Lorne, sous la présidence d'honneur de M. le curé Lessard, aumônier.

Chacun pourra admirer les travaux accomplis par ces dames et demoiselles qui ont suivi assidû-

ment nos cours. Des prix seront distribués. Les plats seront vendus au profit des pauvres.

Au "Ladies' Morning Musical Club"

Les artistes au programme pour le prochain concert du Ladies' Morning Musical Club, au Ritz, qui aura lieu le 5 février prochain, sont: Mlle Caillet, pianiste; Mlle Annette La Saille, violoniste; avec M. Léo-Pol Morin, et Mlle Camille Bernard.

Avis aux lectrices

Il y aura une retraite fermée prêchée par le R. P. Marie-Emile, O. F. M., du 20 au 24 février, au Foyer Ste-Claire D'Assise, 5045 St-Dominique, Montréal, tél. DO. 8026. Les jeunes filles qui désirent y prendre part sont priées de se faire inscrire à l'avance.

Le Labeur et bonheur

Notre premier père et notre première mère venaient d'être chassés du paradis terrestre.

La terre était maudite: elle ne portait que des ronces, et il n'y avait pas une fleur dans ce pays d'exil. Eve s'en affligeait, car elle se rappelait les fleurs imperissables qui embellissaient les vallons de l'Eden. Adam allait travailler. Pendant toute la journée, il ouvrait le sillon et y versait ses sueurs: les premières sueurs qui tombèrent du front de l'homme. Un ange les recueillit et alla les présenter comme une libation amère devant le trône de Dieu. Dieu répondit: "C'est bien!" Et les gouttes de sueur se changèrent en une rosée fécondante qui, durant la nuit, tomba doucement dans le sillon.

Aussi, quand vint l'été, le champ se couvrit d'une riche moisson. Mais il n'y avait parmi les épis mûrs aucune fleur qu'Adam put porter à son épouse afin de réjouir son cœur, en lui montrant un sourire de la bouche de Dieu.

Notre mère, de son côté, travaillait tout le jour sous son abri de feuillage. Elle prit le froment, le broya sous la pierre, le pétrit avec l'eau de la source voisine, et elle fit le pain, soutien de la vie de l'homme.

Son front se mouilla de sueurs: les premières sueurs de la femme, plus amères que celles de l'homme.

Ce que Dieu avait vu, il eut compassion de sa créature chérie.

A l'heure du repas, Adam et Eve s'assirent l'un près de l'autre au bord de la fontaine où se reflétaient les feux rouges du soir. Eve apporta le pain qu'elle avait cuit sous la cendre. Adam le prit, le bénit, le rompit, le partagea avec sa compagne aimée, et, quand ils en eurent goûté, ils se dirent entre eux:

— Je ne savais pas que le goût des sueurs fût si doux!

Ils s'entretenaient de leur travail de la journée.

— Il ne m'a pas fatigué, dit l'homme. Je pensais, en liant les gerbes, que je travaillais pour toi.

— Et moi non plus, répondit la femme, car je savais que ce pain je le rompais avec toi.

Ils restèrent longtemps ainsi, louant et bénissant Dieu de ce qu'il leur avait laissés l'un à l'autre, et de ce que, dans sa justice, il s'était souvenu de sa miséricorde.

Ils se disaient: "Depuis l'Eden nous jouissons l'un avec l'autre et nous étions heureux sous le regard de Dieu. Mais souffrir l'un pour l'autre, c'est meilleur et plus grand encore. Nous ne le savions pas!"

En se disant cela, ils pleurèrent ensemble. Ce furent les premières larmes de bonheur qui, depuis l'Eden, tombèrent des yeux de l'homme; car de telles larmes sont rares. Et la terre les recut. Lorsque, le lendemain, Adam et Eve revinrent à la même source, une moisson de fleurs en tapisait les bords.

C'étaient les premières fleurs que la terre portait depuis la malédiction. Elles étaient nées, la nuit, sous cette rosée de larmes tendres et douces.

C'est ainsi que, depuis ce temps-là, sont nées toutes les fleurs de la vie.

M^{re} BAUNARD

Gagnante d'un petit autel

Le tirage du petit autel au profit des œuvres de l'Asile de la Providence a eu lieu ces jours derniers. L'heureuse gagnante est Mme G. C. Pasquin, 880 Boulevard Gouin est, avec le numéro 8323.

Pensées

L'espérance est le rêve d'un homme éveillé.

On éprouve le besoin d'avoir la conscience pure pour se rapprocher du beau.

Nous avons plus de paresse dans l'esprit que dans le corps.

Le temps est si précieux qu'il ne faut l'employer qu'à ce qu'on fait bien.

Les gros mangeurs se creusent une tombe avec leurs dents.

Les délicats sont malheureux. Rien ne saurait les satisfaire.

LA FONTAINE.

LE CAPITAINE MOLYNEUX



Le capitaine Edouard MOLYNEUX, l'un des directeurs de la Mode, qui donnera un compte rendu des expositions de mode de printemps à Paris, le vendredi, 6 février, à la radio, durant l'heure Peter Pan.

UN MENU PAR SEMAINE

POTAGE AU POIREAU. — MACARONI AU FROMAGE. — POULET A LA MARENGO. — TARTE A LA CITROUILLE.

POTAGE AU POIREAU

Poireaux, patates, beurre et sel. Épluchez des poireaux pour six personnes environ, lavez-les bien, fendez-les en long et coupez-les par petits morceaux de deux lignes de longueur environ; épluchez et coupez également par morceaux, selon leur grosseur, quatre ou cinq patates crues; mettez de l'eau en suffisante quantité pour que vos légumes baignent, salez, ajoutez un bon morceau de beurre, et trempez lorsque vos patates seront cuites.

Il ne faut pas mettre le beurre en même temps que l'eau, parce qu'il ne se mêlerait pas à cette dernière.

MACARONI AU FROMAGE

Prenez une demi-livre de macaroni, sept onces de fromage, quatre onces de beurre, une chopine de lait, une pinte d'eau, des croûtes de pain, une pincée de sel pour saler l'eau et le lait que vous faites chauffer; jetez-y le macaroni. Quand il est cuit, mettez-le sur un plat, saupoudrez de fromage râpé et de petits morceaux de beurre; mettez un rang de fromage sur le dessus, que vous recouvrez de croûtes de pain; versez le reste du beurre sur les croûtes de pain. Faites brunir et servez chaud.

POULET A LA MARENGO

Poulet, huile d'olives, sel, champignons, beurre, sauce et croûtons de pain.

Coupez un poulet gras comme pour la fricassée; mettez-le dans une casserole avec environ une demi-livre de bonne huile d'olives et du sel fin. Faites cuire de belle couleur; ajoutez un instant avant son entière cuisson des champignons sautés dans le beurre; quand le tout sera cuit, dressez vos morceaux de poulet et garnissez de vos champignons. Faites dans une casserole une sauce; versez-y, peu à peu et en remuant, l'huile dans laquelle a cuit le poulet, et quand cette sauce sera faite et de bon goût, vous la verserez sur votre poulet et que vous garnirez de croûtons passés au beurre.

TARTE A LA CITROUILLE

3 oeufs, 1 tasse de sucre, 1 tasse de citrouille cuite et pressée, 1 cuillerée à thé de gingembre, 1 cuillerée à thé de cannelle, 1/2 cuillerée à thé de clou de girofle moulu, 2 tasses de lait.

Battez les oeufs, ajoutez le sucre, la citrouille et les épices. Battez bien le tout, ajoutez le lait, mélangez bien, faites cuire dans une pâte pas cuite, dans un fourneau modéré-



AUBAINES

Choix de croisières offertes à des prix très avantageux

AUX BERMUDES

Départ de Montréal: le vendredi 13 février 1931
Voyage avec escorte: 12 jours dont 4 en mer, 5 aux Bermudes et 2 à New-York. \$190.
Tous frais de Montréal et retour — Cabines à deux, chambre avec bain aux hôtels, visites et excursions.

"DOMINICA" et "NARISSA"

St-Thomas — Ste-Croix — Barbades — Trinidad et nombreuses îles

Départs de New-York, 11 et 18 février — 7 et 14 mars
21 jours, aller \$135. et retour

Dans tous les cas les paquebots servent d'hôtel.

Pour tous renseignements
SERVICE DES VOYAGES
LE DEVOIR

430, Notre-Dame Est
Tél. H. Harb. 1241 Montréal
Liste complète des croisières d'hiver gratis sur demande

ERNEST LAVIGNE

Organiste à St-Jean-Baptiste
Professeur de piano, orgue, théorie, solfège.
958, avenue Duluth Est
Tél. FR. 5344 - Montréal

ment chaud, à peu près trente minutes ou plus. Cette préparation peut faire deux petites tartes ou seulement une grande.

Partie de cartes

Les jeunes filles de la paroisse Saint-Viateur d'Outremont organisent une partie de cartes au profit de la mission de Chine des Clercs de Saint-Viateur. Cette partie de cartes aura lieu le vendredi, 6 février à 3 h. p. m., à l'Académie Querbes d'Outremont.

Pour renseignements, s'adresser à Mlle M.-M. Léveillé, 280 Bloomfield, Atlantic 5851.

Petite vie des saints

3 FEVRIER,

SAINT ANSCHAIRE,
EVEQUE ET MISSIONNAIRE

Saint Ansaire naquit en 801, d'une noble famille du nord de la France. C'était un enfant insouciant et fort occupé de ses jeux. Brusquement, son caractère se modifia complètement. Ansaire devint sérieux, appliqué, dédaigneux des vaines frivolités. La sainte Vierge lui aurait apparu en songe et aurait opéré ce changement.

Un désir passionné s'empara de l'âme d'Ansaire; celui de se rendre le plus apte possible à convertir les païens. Ansaire fut envoyé en Westphalie, et, pendant trois ans, exerça son zèle parmi les sauvages populations de la Germanie.

Il évangélisa ensuite le Danemark et la Suède. Il travailla sans relâche dans ces régions vastes et difficiles. Il fut choisi pour orga-

PORTRAITS

pris à domicile

à prix exceptionnel, pour une semaine seulement.

NOTRE artiste ira photographier n'importe quel membre de votre famille dans votre demeure. Nous ne demandons aucun dépôt, et la garantie EATON: "Argent remis si la marchandise ne satisfait pas" vous protège complètement. Pendant une semaine, à partir du 4 février, 3 portraits finis crème, 8 par 10 pouces, pour 7.50

Le prix ordinaire EATON est 12.50.

Téléphonez PLateau 9211

Au deuxième chez EATON — Rue Université

T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

Evitez les rhumes — Chassez L'ACIDE!



DES L'INSTANT OU VOUS SENTIREZ L'APPROCHE D'UN RHUME, prenez deux cuillerées à thé d'ABBEY'S SALT dans la moitié d'un verre d'eau. Continuez d'en prendre une cuillerée dans un peu d'eau à intervalles de quelques heures jusqu'à ce qu'il n'y ait PLUS D'ACIDE dans votre système et que le rhume ait cessé.

Il se peut qu'il soit difficile d'éviter les refroidissements et les courants d'air, mais vous avez ici un moyen rapide et facile d'en écarter les conséquences. Le rhume a de quoi s'en donner quand votre organisme est surchargé d'acide. Pas étonnant qu'il tienne alors et ne veuille pas lâcher.

La plupart des gens N'ATTENDENT PAS de sentir l'approche d'un rhume: ils prennent l'économique ABBEY'S chaque matin. Procurez-vous ABBEY'S aujourd'hui même chez votre pharmacien et commencez dès demain matin cette pratique hygiénique.

niser l'évêché de Hambourg. Cette charge nouvelle, écrasante à elle seule pour un autre, ne l'empêcha pas de poursuivre ses travaux antérieurs jusqu'à ce qu'il tombât en fin, épuisé de forces, en 865.

tre, les doigts d'Yvonne se joignaient instinctivement, car elle priait en son cœur. C'est ainsi qu'elle se préparait à ses fiançailles. Il priait aussi, cet homme pâle comme un vieil ivoire, ce père si malade, à qui un étranger allait enlever toute sa joie. Et, dans sa sublime affection, il trouvait la force de sourire.

Un coup de sonnette... un pas rapide sur la mosaïque du couloir. O mon Dieu! c'est lui!... Le cœur d'Yvonne s'arrête; sans savoir ce qu'elle fait, elle se lève, presque aussi blanche que son corsage de batiste; ses prunelles se voilent... Pourtant, elle reconnaît bien celui qui entre, échange quelques paroles avec M. Grandlieu et vient s'incliner devant elle. Il est là, tout près; il prend et baise la main qu'elle lui abandonne; puis il s'assied à côté de la jeune fille, à la place où, tant de fois, Olivier s'est assis. Il parle, il parle, et Yvonne écoute, comme en songe, et comme en songe elle répond des mots simples, courts, qui lui semblent sortir de son cœur sans passer par ses lèvres. Oh! est-ce bien vrai ce qu'il lui dit: qu'il lui appartient sans réserve; qu'elle est tout pour lui; qu'elle disposera de lui; que

pour le bonheur de la voir sourire, il tenterait tout, il sacrifierait tout? Oui, c'est vrai, elle le sent, elle en est sûre, et son âme se livre à la caresse berceuse de la voix chère. Il est si doux, Georges, son langage est si doux, son regard si affectueux! Oh! elle n'aurait plus de peine à promettre de l'aimer toujours!

Qui donc, à les voir tous deux, lui si vif et si rayonnant, elle si sérieuse et si touchée, qui donc soupçonnerait que leurs cœurs ne battent point à l'unisson? Aimer en Dieu et pour Dieu, voilà ce qui transfigure Yvonne, fait frémir ses paupières sur les yeux plus profonds. Et Georges n'envisage, ne rêve, ne veut que la terre; il a des raisons cachées pour ne point regarder au delà. Mais Yvonne l'ignore! Peut-être, en ces minutes radieuses, concevoir même la seule possibilité de n'être point aimée comme elle aime?

Michel, à quelques pas, les contemple. Tout est dit, tout est fini; sa fille est la fiancée de Fresnay! Demain auront lieu les fiançailles officielles, l'offre de la bague et du bouquet. Mais c'est aujourd'hui le véritable engagement des cœurs. Après le départ du jeune homme, Yvonne se rapproche de son père, se presse contre lui, et, tout à coup, pousse une exclamation d'effroi:

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE à responsabilité limitée. GÉORGES PELLETIER, administrateur et directeur.

Feuilleton du "Devoir"

TROP CHER

par Marie LE MIÈRE

7. (Suite)

Non, au fond, elle n'hésitait pas; Michel ne pouvait se tromper à ce roulement suprême, à ce frémissement silencieux. Une femme trouve toujours des paroles pour repousser un homme qu'elle n'aime point. Et puisque Yvonne aimait, Michel n'avait plus qu'une chose à faire. Ah! sa pauvre chère petite!... qu'il aurait voulu pouvoir la garder, mon Dieu! mais déjà il défiait sous l'étreinte de sa fille... Bientôt, quand elle l'appellerait, il ne répondrait plus...

Comprenant qu'elle avait plus que jamais besoin d'appui et de tendresse, il se fit plus paternel, plus maternel que jamais. Il évoluta, devant elle, la voie où elle

allait s'engager, la grande destinée de la compagnie d'un artiste, les devoirs et les récompenses qui attendent la femme au foyer que Dieu a bénie... Les trésors de sagesse et d'expérience amassés par lui au cours de sa belle carrière, il les condensait tous en cette heure unique, pour les verser sur l'enfant chérie qui réclamait son secours... A la secrète souffrance qui meurtrissait son âme, sa voix empruntait des accents plus pénétrants... Michel devait faire effort pour se dire qu'il ne plaiderait pas, en cet instant, la cause d'Olivier... que ce n'était point la pensée d'Olivier qui faisait vibrer Yvonne...

Mais, après tout, Fresnay serait digne d'elle. Comment lui, l'artiste

raffiné, n'apprécierait-il pas les beautés de l'âme qui allait s'unir à la sienne? Comment ne s'effoblait-il pas sans cesse par l'effet de son amour pour Yvonne, de l'amour d'Yvonne pour lui? Pendant que l'entretien se prolongeait, la lune s'était levée, très pure, au-dessus de la masse noire des bois; une lueur d'argent vint se poser sur Yvonne, et, s'éclaircissant, enveloppa doucement le père et la fille. Jamais l'expression du chaste visage n'avait paru si touchante et si haute aux yeux de Michel. Les traits semblaient s'affermir, une noble résolution imprégnait de gravité leur candeur. Une lumière inconcuse fit briller les prunelles, quand Yvonne répondit enfin:

— Je vais réfléchir et prier.

Elle n'était plus la faible enfant qu'avait intimidée et bouleversée la perspective de l'avenir; elle était bien, à présent, la femme sérieuse et sûre d'elle-même qu'il avait voulu former... Et il fut fier de son œuvre. Se penchant de nouveau sur Yvonne, il la bénit, traçant le signe de la croix sur le front blanc, et murmura dans un attendrissement indécible: — Que le bon Dieu soit toujours avec toi, chère bien-aimée.

Le grand ébranlement s'apaisait,

une clarté resplendissante inondait Yvonne. Elle venait de comprendre qu'elle aimait Georges, qu'il lui serait facile et doux de lui consacrer sa vie. Oui, elle aimait de toute son âme fraîche et profonde, et c'était pour elle une allégresse étrange de se dire que cela était permis, que Dieu et son père l'approuvaient.

Son père! comme il était bon! comme il savait l'encourager et la comprendre! Depuis longtemps elle ne l'avait vu aussi gai. C'est qu'il s'imposait une contrainte surhumaine pour ne pas assombrir la fête de ce jeune cœur. Chère enfant! il la sentait si heureuse... oh! si pleinement, si merveilleusement heureuse!

Comment, d'ailleurs, malgré son sens droit et sa piété vraie, ne se fût-elle pas créée d'illusions? L'illusion est si naturelle, à cet âge? Ont-ils tort, ceux qui la jugent nécessaire à tout bonheur humain? Yvonne regardait Georges à travers un prisme éblouissant qui colorait toutes choses; elle croyait, mais que jamais, à la guérison de M. Grandlieu. Mais l'impression rassurante n'empêchait pas Yvonne de redoubler de soins envers le doux vieillard. Le quitter, même pour le retrouver souvent, c'était

COMMERCE ET FINANCE

Faits et Potins

Clarence Telephone

Il existe un grand nombre de compagnies, qui nous paraissent anglaises à cause de leur nom, mais qui en fait sont entièrement canadiennes. Il en existe même dans les autres provinces comme le démontre le bilan de l'une d'entre elles que nous venons de recevoir. Il s'agit de la Clarence Telephone Co., Ltd., qui opère à Bourget et à Clarence Creek, dans le canton de Russell, Ontario. Cette compagnie, dont le conseil d'administration est composé de MM. Jules Boileau, Calixte Pilon, J. Ernie Bédard, G.-W. Fortier et du Dr P.-E. Rocco, a plus de 233 milles de fils et environ 53 milles de poteaux. Son capital payé est de \$10,000 et son actif, de \$15,246. Ce n'est pas considérable comme on le voit, c'est même modeste. Mais c'est une compagnie qui opère dans un centre presque entièrement canadien-français. Le fait qu'elle existe indique bien la volonté des nôtres de se suffire à eux-mêmes chaque fois que la chose est possible, sans pour cela ignorer leurs intérêts puisque la Clarence Telephone est reliée au système Bell pour le service de longue distance.

Pour la culture mixte

On a constaté, à la suite de la mévente des blés dans le monde, que si nos agriculteurs de l'Ouest avaient pratiqué la culture mixte et l'élevage au lieu de limiter leurs activités à la culture du blé, ils auraient pu passer plus facilement à travers la crise actuelle et se suffire à eux-mêmes pour la plupart lorsqu'un grand nombre en sont presque réduits à la mendicité en attendant la saison plus favorable. Aussi, est-ce pour prévenir la répétition de la situation présente que le premier ministre Bennett a proposé que des crédits soient accordés aux cultivateurs de l'Ouest désireux de s'adonner à la culture mixte. Avec des crédits suffisants, les cultivateurs pourraient se procurer les instruments nécessaires à leurs nouvelles entreprises, ils pourraient se construire des étables, acheter des animaux de bonne race et ainsi de suite, point, contre tous les aléas ordinaires de la monoculture.

C'est en vue de réaliser ce projet d'assistance aux cultivateurs désireux d'en profiter qu'une compagnie vient d'être formée sous le nom de Dominion Agricultural Credit Co., Ltd., au capital de cinq millions de dollars. Comme ce sont les grandes institutions financières de l'Est qui contribuent les fonds nécessaires à la nouvelle entreprise, le siège social de la compagnie sera à Montréal. Le secrétaire d'Etat ayant accordé les lettres-patentes nécessaires, il est probable que la nouvelle organisation sera sur pied d'ici quelques semaines, à temps pour permettre aux cultivateurs de s'organiser pour la fonte des neiges pour qu'ils puissent faire les changements nécessaires à leur exploitation dès les printemps.

C. H.

LES NOUVELLES EN KACCOURCI

International Nickel

Comme nous le prévoyions dès la semaine dernière, le conseil d'administration de l'International Nickel a décidé de réduire le dividende de 25 à 15 sous par trimestre, soit au taux de 60 sous par action par an au lieu de 81.

Cette diminution, d'après une déclaration du président de la compagnie, M. Robert M. Stanley, ne doit pas être considérée comme un signe décourageant. Au contraire, non seulement il s'est manifesté une certaine reprise au cours de janvier, mais il y a des signes sérieux d'amélioration probable au cours des six premiers mois de l'année. La décision du conseil d'administration vient du désir de conserver à la compagnie une forte position financière, ce qui sera d'autant plus facile que tout le programme de développement de la compagnie est pratiquement terminé et qu'on ne prévoit maintenant aucune dépense considérable, comme ce fut le cas depuis deux ans.

CITS

Parce qu'il représente une formule de placement à la fois souple, pratique et sûre—

le trust fixe

est appelé à rendre les plus grands services. On ferait bien de se renseigner, dès lors, sur les modalités et avantages que les titres de participation

Canadian International Trustee Shares

offrent à l'épargnant le plus modeste tout comme au capitaliste.

Se traitent au cours du jour
Notice explicative sur demande.

GEOFFRION & CIE

BANQUIERS EN VALEURS
225 ouest, rue Notre-Dame
MONTREAL
QUEBEC OTTAWA PARIS

David et Frère

Le rapport annuel de David et Frère démontre que cette compagnie a pu traverser la crise sans que ses affaires soient atteintes. Ses bénéfices de fabrication se sont élevés en 1930 à \$244,350, contre \$228,003, en 1929. Quoique les revenus d'autres sources aient été plus élevés, les dépenses d'administration ont été plus fortes et les bénéfices nets s'établissent à \$107,259, comparativement à \$120,641, en 1929. Moins l'impôt sur le revenu et les dividendes il reste un surplus accumulé de \$160,212, contre \$114,196, l'an dernier.

Comme les affaires se maintiennent très bonnes et que l'usine de la compagnie fonctionne à plein rendement, on a décidé de procéder à certains agrandissements, lesquels seront faits à même les revenus de la compagnie.

D'après le bilan, les disponibilités sont de \$351,446, alors que les exigences ne s'élèvent qu'à \$57,266. D'autre part, les comptes créanciers sont de \$136,666, et les comptes débiteurs de \$86,113.

Amalgamated Electric Corp.

Les revenus nets de la compagnie pour 1930 se chiffrent selon les rapports à \$75,750 contre \$183,575 pour la période de dix mois finissant le 31 décembre 1929, le montant de \$1,655 de profits pour placements y étant inclus. La déduction sur la dépréciation est de \$47,911; sur la taxe du revenu, \$2,100; ajustement ajouté pour la période précédente, \$1,071; et déduction faite de dividendes préférés payés et payables au montant de \$70,500 donne une balance de \$43,770. Les surplus antérieurs se chiffrent à \$56,794, nous avons une balance de profits et pertes égale à \$13,024.

Le capital actif pour l'année 1930 est de \$763,361 contre \$714,013 pour 1929.

Algoma Steel

On annonce au bureau de cette compagnie que M. R. Home Smith a été élu président du conseil d'administration.

Norge Corporation

Norge Corporation of Canada Ltd. est une compagnie nouvellement organisée par le Dr Forest-Crosley Radio dont elle sera la filiale. Norge Corporation disposera des droits d'exploitation au Canada les brevets de la Norge Corporation de Détroit, une filiale de la Borg-Warner de Chicago. Norge Corporation produira des réfrigérateurs électriques. Déjà De Forest Radio a organisé une filiale l'an dernier, la Hammond Company of Canada qui produit des horloges électriques. Cela démontre bien la politique de diversification de la production suivie par la De Forest Radio.

Imperial Tobacco

Le titre Imperial Tobacco est actif et en demande sur le Curb, ce matin. Dès l'ouverture il s'est vendu un paquet de 3,300 actions à 9 1-8 et 300 à 9 1-4.

Waterloo Mfg Co.

A cause de la crise du blé et des conditions encore incertaines, l'administration de la Waterloo Manufacturing Co. a décidé de passer son dividende sur ses actions classées "A".

Les Standard Oil

Standard Oil of Indiana et Standard Oil of Kansas viennent de décider de réduire le taux de leur dividende respectif. La première réduit son dividende de \$2.50 à \$2 par an et la seconde de \$2 à \$1 par an. Les deux ont réalisé des bénéfices suffisants pour rencontrer leur dividende tel qu'il existait mais cette mesure est prise à cause des conditions incertaines qui existent présentement dans l'industrie du pétrole aux Etats-Unis.

Standard of New Jersey par contre vient de déclarer son dividende et son bonis ordinaires.

L'argent

L'argent vient de toucher un nouveau bas à 28 1-8 sous l'once, à New-York.

LE MARCHÉ DES VIVRES

PRIX DE GROS À MONTREAL GRAINS

(Prix au boisseau pour commandes par wagons.)
Blé no 4 65
Orge no 3 35
Orge no 4 34
Orge no 5 33
Avoine no 3 30
Avoine d'alimentation no 1 37
Blé argentin 69

FARINES
(Prix au boisseau. Escompte de 10 sous le baril pour commandes au comptant.)
Première patente \$5.20
Seconde patente \$4.60
Forte à boulanger \$4.30

ENGRAIS

(Prix à la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant.)
Son \$21.23
Gru rouge \$21.23
Gru blanc 27.25

FOIN
(Prix à la tonne.)
Extra no 2 \$15.00

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Ventes	Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
10 Abitibi préf.	43 3/4	—	—	—	43 3/4	— 1/4
50 Alb. Grain	27	—	—	—	27	—
155 Alb. Sugar	6	—	—	—	6	—
6 Bell Telephone	149	—	—	—	149	—
141 Brazilian	23	—	—	—	23	+ 1/2
6 B.C. Electric "A"	36	—	—	—	36	—
50 B.C. Electric "B"	12	—	—	—	12	— 1/2
50 Bldg Products	24	—	—	—	24	—
45 Can. Car	18	18 1/4	18	18 1/4	18 1/4	+ 1/4
51 Can. Car préf.	25 1/4	—	—	—	25 1/4	—
10 Canada Cement	12 1/2	—	—	—	12 1/2	—
10 Cockshutt Plow	9	—	—	—	9	—
30 Can. Steamship préf.	20 1/2	—	—	—	20 1/2	+ 1/2
390 Con. Smelting	135	136	135	135	135	—
65 Dom. Bridge	53	—	—	—	53	— 1/2
2 Dom. Glass	115	—	—	—	115	—
1 Dom. Textile	80	—	—	—	80	—
10 Hamilton Bridge	15 1/4	—	—	—	15 1/4	— 1/4
942 Int. Nickel	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	— 1/4
221 Mont. Power	54 1/4	54 1/2	54 1/4	54 1/4	54 1/4	—
100 Nat. Steel Car	34 1/4	—	—	—	34 1/4	+ 1/2
15 Ogilvie Flour	280	—	—	—	280	—
35 Power Corp.	51	—	—	—	51	—
5 Quebec Power	42	—	—	—	42	—
185 Shawinigan	50	50	49 1/2	49 1/2	49 1/2	—
40 Steel of Canada	39	—	—	—	39	—
15 Winn. Electric préf.	74	—	—	—	74	—

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison GEOFFRION & CIE, courtiers 225 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	Ouv.	Midi
Air Reduction	86 9/16	86 9/16
Allied Chemical	157 1/2	157 1/2
American Can	110 3/4	111 1/4
American & Foreign Power	29 3/4	30 1/4
American Power & Light	48 3/4	49 1/4
American Smelting	44 1/2	45 1/4
American Water Works	56 1/2	57 1/4
American Tel. & Tel.	188 1/2	189 1/4
Anaconda	33 1/2	34 1/4
Atchafalpa	194 1/2	195 1/4
Atlantic Refining	20 1/2	20 3/4
Auburn	143 1/2	144 1/4
Baltimore & Ohio	79 1/2	79 3/4
Bethlehem Steel	51 1/2	51 3/4
Canadian Pacific	42 1/2	43 1/4
Commercial Solvents	17 1/2	17 3/4
Chicago Rock Island	39 1/2	39 3/4
Chrysler Motors	17 1/2	17 3/4
Columbia Gas & Electric	36 1/2	36 3/4
Cons. Gas of New York	89 1/2	90 1/4
Continental Can. Co.	50 1/2	50 3/4
Corn Products	82 1/2	83 1/4
Commonwealth Southern	9 1/2	9 3/4
Dupont	87 1/2	87 3/4
Electric Pow. & Light Corp.	48 1/2	48 3/4
Freeport Texas	32 1/2	32 3/4
General Foods Corp.	52 1/2	53 1/4
General Motors	38 1/2	38 3/4
Gillette	24 1/2	24 3/4
General Electric	44 1/2	44 3/4
General Railway Signal	75 1/2	75 3/4
Hudson Motors	21 1/2	21 3/4
Int. Tel. & Tel. Co.	28 1/2	28 3/4
John Manville	62 1/2	62 3/4
Kennecott Copper	23 1/2	23 3/4
Loews Theatre	51 1/2	51 3/4
Mack Trucks	38 1/2	38 3/4
Montgomery & Ward	20 1/2	20 3/4
Nash Car Co.	32 1/2	32 3/4
National Biscuit	79 1/2	79 3/4
National Power Light	125 1/2	125 3/4
New York Central	70 1/2	70 3/4
North American	70 1/2	70 3/4
Northern Pacific	57 1/2	57 3/4
Packard Motors	61 1/2	61 3/4
Pennsylvania R. R.	61 1/2	61 3/4
Phillips Petroleum	121 1/2	121 3/4
Pub. Service of New Jersey	78 1/2	78 3/4
Radio Corporation	15 1/2	15 3/4
Remington Rand	16 1/2	16 3/4
Sears Roebuck	50 1/2	50 3/4
Simmons Bed	16 1/2	16 3/4
Sinclair Oil	11 1/2	11 3/4
Southern Railway	62 1/2	62 3/4
Standard Brand	18 1/2	18 3/4
Standard Oil of New Jersey	47 1/2	47 3/4
Standard Oil of New York	23 1/2	23 3/4
Studebaker	21 1/2	21 3/4
Texas Corp.	32 1/2	32 3/4
United Pacific	198 1/2	198 3/4
United Aircraft	26 1/2	26 3/4
U. S. Gas Improvement	28 1/2	28 3/4
U. S. Rubber	12 1/2	12 3/4
U. S. Industrial Alcohol	60 1/2	60 3/4

U. S. Steel 140% 140%

Vanadium 50% 50%

Westinghouse 85% 85%

Woolworth 58% 58%

EN BOURSE LOCALE

Smelting recule de 2 points

Consolidated Smelting a été le seul titre à varier par la peine, ce matin en Bourse. Sur un total de près de 400 actions échangées, il a reculé de 2 points, à 135. Le reste de la liste a été d'une activité limitée et les changements se limitent à quelques fractions.

Le marché des changes

Cote des devises étrangères fournie par la maison L.-G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change.

Cours moyens, le 2 février 1931.

Angleterre, L. S. 4.86	2.3	4.86	3.8
France, franc	3.92	0.0383%	
Belgique, belga	13.9	1.398	
Italie, lire	19.3	0.057	
Suisse, franc	19.3	1.935	
Hollande, florin	40.2	4.023	
Espagne, peseta	19.3	1.018	
Suède, couronne	26.8	2.680	
Norvège, couronne	26.8	2.677	
Danemark, couronne	26.8	2.677	
Brésil, réal	32	0.0885	
Etats-Unis, dollar 1-8 n. c. prime			
Allemagne, R. Mks	23.8	2.380	

Les ventes d'immeubles

Renseignements fournis par la maison Ernest Pitt & Cie
Au cours de la journée d'hier, onze ventes ont été enregistrées pour un montant total de \$126,620. Le quartier Saint-Jean-Baptiste entra en première avec une vente de \$45,000, transigée entre Dominion Transport Co. Ltd. et A. Arand, pour des immeubles situés sur les rues Mont-Royal et Fabre.
Durant l'après-midi, quatre ventes ont été transigées pour un montant de \$29,400. Sur le nombre total des ventes, neuf avaient une valeur de \$3,000 ou plus.
Voici la liste complète des ventes subdivisées par quartier et par ordre d'importance.
Quartier Saint-Jean-Baptiste. — Ave Mont-Royal et Fabre, vacantes; lots nos 320 à 325; terrain 100 x 100 pieds. Dominion Transport Co. Ltd., vend à A. Arand, \$45,000. J. Fair, notaire, 1931.
Quartier Saint-Denis. — Avenue Mont-Royal est, batteries; lot no partie 339-695; terrain 13 x 92 pieds. S. Schwartz vend à J. Rivenovitch, \$24,000. L. Joron, notaire, 1931.
Quartier Saint-Louis. — Rues Demontigny et Sanguinet, batteries nos 300 à 306; terrain 100 x 100 pieds. S. Schwartz vend à A. Lucas, \$14,000. P. Paquette, notaire, 1931.
Quartier Sainte-Marie. — Rue Dorion, batteries nos 3491 à 3497; lot no 1225-165; terrain 25 x 72 pieds. A. Benard vend à

S. Gagnon, \$10,500. J.-E. Gladu, notaire, 1931.

Cité de Verdun. — Avenue Rielle, batteries nos 190, 201; lot no 4638-16; terrain 25 x 122 pieds. O.-E. Hurford vend à J.-D. Dion, \$3,150. A. Labrèche, notaire, 1931.

Village Sainte-Anne de Bellevue. — Chemin public, vacante; lot no partie 192; terrain 440 pieds. A. Meloche vend à Sa Majesté George V, \$530. L.-J. Boileau, notaire, 1931.

Quartier Mercier. — Rue Curatneau, vacantes; lots nos 389-420 à 422; terrain 76 x 98 1-2 pds. J. Versailles vend à O. Thibault, \$240. D.-A. Léonard, notaire, 1931.

Quartier Ahuntsic. — Rue du Sacré-Coeur, batteries nos 10560 à 10566; lots nos 225-100, 98, 99; terrain chaque lot 25 x 100 pieds. J.-A. Chartrand vend à Mlle A. Légaré, \$11,750. H.-L. Cardin, notaire, 1931.

Quartier Maisonneuve. — Rue Bourbonnière, batteries nos 2375 à 2379; lot no 18-874; terrain 22 1-2 x 78 pds. S. Roussel vend à O. Jolin, \$8,000. A. Labrèche, notaire, 1931.

Quartier Laurier. — Rue Jeanne-Mance, batteries nos 6546 à 6550; lot no 1-2 S. 12-25-98; terrain 25 x 100 pds. S. Smilovitch vend à M. Lenard, \$6,350. R. Biron, notaire, 1931.

Quartier Saint-Jean-Baptiste. — Ave Laval, batteries nos 4380, 4382; lot no 18-1229. N. Campeau vend à P.-X. Charbonneau, \$3,300. J.-A. Savignac, notaire, 1931.

DAVID & FRERE, Ltée

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de David & Frère Limitée sera tenue aux bureaux de la Compagnie, 1930 rue Champlain, Montréal, le lundi 9 février 1931, à 11 heures de l'avant-midi, pour accepter le rapport des Directeurs concernant les opérations de la Compagnie, pour l'année finissant au 31 décembre 1930, pour rectifier les actes des Directeurs, pour l'élection des Directeurs, et pour toute autre question qui pourrait être présentée.

L. R. PHILIPPE
Secrétaire-Trésorier.
Montréal, le 2 février 1931.

MASSE & GAUTHIER
Immeuble général
et
Prêts hypothécaires
5504, Avenue Verdun
Tél. YOrk 4707

INTERNATIONAL PAPER and POWER COMPANY

Cet organisme, y compris ses filiales, appartient à 79,000 actionnaires répartis entre le Canada, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ses titres sont inscrits aux Bourses de Montréal et de New-York et négociés sur ces parquets.



La Canadian Hydro-Electric Corporation, Limited, qui rend au public des services comparables, en importance, aux puissantes forces hydrauliques qu'elle fournit à de nombreuses industries, alimente plus de 19,000 domiciles, fermes, usines et magasins situés dans des zones voisines des exploitations hydroélectriques canadiennes de la International.

Dans le sud-ouest de la Province de Québec et l'est de l'Ontario, la Gatineau Electric Light Company, Limited, sa filiale, atteint maintenant un territoire de plus de 5,000 milles carrés, comptant environ 250,000 habitants. Plus de 1,100 milles de lignes de transmission et de distribution desservent 126 municipalités, et plus de 2,500 fermes sont au nombre des abonnés de la Compagnie.

Les ventes d'accessoires ménagers, dans les magasins au détail de la Compagnie, et les kilowatt-heures de courant utilisé, démontrent que l'usage de l'électricité est de plus en plus répandu dans les maisons particulières de cette région en pleine progression.

L'activité industrielle du territoire desservi par la Compagnie est attestée par la grande diversité des produits qui y sont fabriqués: farine, bois de construction, tabac, chaussures, meubles, glace, pièces de fonte coulée, produits laitiers, vêtements, ciment, jouets, et papiers et pâtes de presque tous les genres.

Cette annonce est la huitième d'une série qui explique au public ce qu'est la International Paper and Power Company, son oeuvre, sont but, à qui elle appartient, et quels sont les principes qui la dirigent.

INTERNATIONAL PAPER and POWER COMPANY

CANADIAN INTERNATIONAL PAPER COMPANY
NEW BRUNSWICK INTERNATIONAL PAPER COMPANY
RIORDAN SALES CORPORATION LIMITED
SAINT JOHN RIVER POWER COMPANY
GATINEAU POWER COMPANY

CANADIAN HYDRO-ELECTRIC CORPORATION LIMITED
GATINEAU ELECTRIC LIGHT COMPANY LIMITED
CONTINENTAL PAPER PRODUCTS LIMITED
INTERNATIONAL FIBRE BOARD LIMITED
NIPIGON CORPORATION LIMITED

INTERNATIONAL PAPER AND POWER SECURITIES LIMITED

COMMERCE ET FINANCE

(Suite de la page 6)

L'activité boursière

Le virement à la Bourse de Montréal, l'an dernier, a été considérablement inférieur à celui de 1929, souligne l'*Economiste Canadien*. Il ne s'y est transigé, en effet, que 11,047,472 actions contre 23,203,463. Les mois les plus actifs ont été avril, juin, octobre, mars et mai, presque tous marqués, comme on se le rappelle, par des baisses violentes. Le mois le plus tranquille a été juillet, alors que le nombre d'actions échangées dépassa à peine 300,000, ce qui ne s'était pas vu depuis 1927.

Tout en étant moindre, la diminution des ventes d'obligations est également très sensible, et le chiffre global, 111,023,025, est de cinquante pour cent inférieur à celui de 1924.

J.-Paul BENOIST, C.P.A.
COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ
SPECIALITES: Vérifications municipales, scolaires, commerciales et industrielles
rue St-François-Xavier - Ch. 205
Tél. MARquette 5339

A la petite Bourse, on note un ralentissement aussi considérable, le virement étant de 1,901,667 comparativement à 5,289,241 l'année précédente. Au compartiment des mines, il y eut 2,388,797 actions d'échanges contre 4,405,274 en 1929.

A la Bourse de New-York, le virement a été en moyenne de 2,720,044, s'établissant pour toute l'année à 810,573,200, quand, en 1929, il avait été de 3,864,817 par jour et de 1,124,061,800 pour les douze mois.

Le dénivellement a été plus accentué sur la place américaine que sur la nôtre. Il se chiffrait, d'après les calculs du *Times*, basés sur 240 titres répartis entre les principaux groupes, par \$12,101,942-590. Beaucoup de gens seront sans doute surpris d'apprendre que la dépréciation de l'année dernière a été plus grave que celle de 1929, tristement célèbre par les krachs d'octobre et de novembre.

C'est pourtant le cas, puisque cette dernière n'était que de \$7,948,414,018. Il convient de signaler, à ce chapitre, la vague des valeurs minières canadiennes à la Bourse de New-York. Citons, à titre d'exemple, le virement d'*International Nickel*, 13,809,093 actions; celui de *Noranda*, 473,550; et celui de *Hudson Bay Mining and Smelting*, 368,050.

IL Y A QUINZE ANS

Le Devoir du jeudi, 3 février 1916.

Le Devoir publie un autre extrait du texte du discours que M. Bourassa a prononcé au dîner anniversaire du journal. Dans ce passage, M. Bourassa dénonce l'emploi, pour fin de recrutement, de l'assurément que le Canada est directement menacé. Ayant affirmé que la flotte britannique "est invincible", il ajoute: "Si l'on objecte que cette protection efficace appelle de notre part des sacrifices extraordinaires, je réplique avec Cartier et Campbell, que l'Angleterre s'est solennellement engagée à défendre le Canada contre toute agression extérieure, sans aucune obligation correspondante pour les Canadiens que celle de protéger le territoire. Cette obligation réciproque correspond rigoureusement à l'inégalité des pouvoirs politiques exercés par les deux pays. Elle est équitable en principe et en fait".

Les instituteurs et institutrices des écoles bilingues d'Ottawa, religieuses et laïques, viennent de déclarer une grève pour protester contre le refus de la commission gouvernementale de leur payer leur traitement ou de laisser la ville le leur payer.

Une dépêche du Havre annonce la publication de la lettre que les évêques de Belgique ont adressée aux évêques allemands et autrichiens pour protester contre la conduite de l'armée allemande en Belgique.

La maîtrise du collège Notre-Dame

Si l'on croit la critique des journaux, le concert donné l'an dernier par cette association musicale, fut un succès, et ce fait la "Maîtrise" prend maintenant place au rang des meilleures du pays. Les nombreux personnes qui ont eu l'avantage de l'entendre à Sherbrooke, au mois d'octobre dernier, ne tarissent pas d'éloges à son sujet, et il peut en dire autant pour un récent concert donné à l'église de Saint-Laurent.

Il faut vraiment entendre cette "Maîtrise" pour constater qu'elle fait réellement une œuvre artistique, grâce à son travail quotidien. Si quelqu'un conservait encore quelques-uns de ces sujets, rien de plus facile que de le disperser: il suffirait d'assister au concert annuel qui sera donné le 17 février prochain, à la salle Saint-Sauveur. A cette occasion, la "Maîtrise" sera assistée des "Chanteurs de l'église Notre-Dame" dont la maîtrise n'est certainement pas à faire. Comme par le passé, ce concert sera dirigé par M. Guillaume Dupuis, maître de chapelle à Notre-Dame et professeur au collège.

Assurément, des maintenant une place de choix en prenant tout billet ou tout don, au collège de la Côte des Neiges.

Le salaire minimum des charpentiers

D'après un communiqué officiel, M. R. J. Manion, ministre des chemins de fer et canaux, a fixé à 85 cents l'heure le salaire minimum des charpentiers employés aux travaux préliminaires de construction du terminus du Chemin de fer national. Le ministre a émis ce communiqué à la suite d'une enquête de la section Montréal de l'union américaine des charpentiers et menuisiers parmi les employés des entrepreneurs Louis Barna et St. George Construction Company. Ce salaire minimum est rétroactif.

Pèlerinage national

PADOUE — ROME — ROUEN

Le Comité des fêtes antoniennes, à l'occasion du septième centenaire de la mort et de la canonisation de saint Antoine de Padoue, a mis à son programme un pèlerinage national à Padoue, Rome, Rouen.

Le projet a reçu l'approbation de Son Eminence le cardinal Rouleau, O.P., archevêque de Québec; de Son Excellence le délégué apostolique, de Sa Grandeur, Monseigneur l'archevêque - coadjuteur de Montréal, et de quelques-uns de Nos Seigneurs les évêques. Dans une lettre en date du 24 mai 1930, Sa Grandeur Mgr l'évêque des Trois-Rivières écrivait: "Je donne d'avance mon adhésion à l'organisation d'un pèlerinage canadien à Padoue en cette mémorable circonstance; je bénis l'entreprise et je lui souhaite plein succès".

Encouragé par un si haut patronage, fort de ces bénédictions, le Comité s'est mis à l'œuvre. Il a étudié avec soin l'itinéraire qui répondrait le mieux aux aspirations de notre peuple, français de race, anglais d'allégeance, religieux par toutes les fibres de son être; il en est venu à la conclusion que le trajet exposé ci-après pourrait satisfaire les plus sagement exigeants de tous les dévôts de saint Antoine qui désirent faire le voyage d'Europe.

Nos pèlerins auront l'avantage de visiter cinq pays dans ce qu'ils ont de plus caractéristique: l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Italie, la France. Ils auront le bonheur de prendre part aux fêtes organisées à Rouen à l'occasion du cinquième centenaire de la mort de Jeanne d'Arc, dont la mémoire est si chère aux Français et aux Canadiens. Ils seront à Padoue pour l'ouverture solennelle des fêtes en l'honneur de saint Antoine, auxquelles assisteront un Cardinal, un Pape, une multitude de dignitaires ecclésiastiques et civils et une foule de pèlerins venus de toutes les parties du monde.

Des mesures sont prises pour que nos pèlerins soient reçus en audience privée par le Souverain Pontife et par le Ministre Général de tout l'Ordre des Frères-Mineurs.

Pour préparer nos voyageurs à mieux apprécier les beautés artistiques qui s'offriront à leur admiration, des conférences seront données durant la traversée, sur sainte Jeanne d'Arc, saint François d'Assise, saint Antoine de Padoue et sur les principaux centres qui seront visités. Le concours d'une agence avisée et tout le confort désirables sont assurés sur terre et sur mer.

Sans être prophète, on peut prédire que le pèlerinage promet à l'âme, à l'esprit, au cœur, et même au corps, un véritable enchantement et un délicieux repos. Avis aux intéressés qui rêvent de voir l'Europe avec tous les monuments que le génie et la piété, durant vingt siècles, ont élevés à l'Eglise et à la Patrie.

P. Ferdinand COITEUX, O. F. M., Directeur du pèlerinage.

Les listes électorales

CINQUANTE MILLE ELECTEURS DE MONTREAL NE SONT PAS ENCORE INSCRITS

M. Albert McCaughan a remis hier au greffier de la ville, M. Etienne Gauthier, les nouvelles listes électorales auxquelles il travaille depuis quelques mois. Il devrait y avoir 205,013 votants qualifiés dans la ville de Montréal et il n'apparaît que 157,188 noms sur les listes, soit 77%. Les nouvelles listes seront ouvertes à l'examen du public à l'hôtel de ville du 5 au 20 février. Le Bureau de Révision siège à Montréal vers le 5 mars et ce sera alors la dernière chance offerte aux quelque cinquante mille électeurs qui n'ont pas vu à faire inscrire leur nom sur les listes.

C'est la division Mercier qui compte le plus grand nombre de votants, suivie de près par celle de Maisonneuve. Voici la liste des comités compris dans la ville de Montréal avec le nombre de votants: Mercier, 22,340; Maisonneuve, 22,327; Laval (dans les limites de la ville), 17,028; Sainte-Marie, 13,178; Dorion, 12,651; Westmount (dans les limites de la ville), 12,629; Laurier, 9,581; Saint-Henri, 8,794; Verdun (dans les limites de la ville), 8,716; Saint-Jacques, 8,298; Saint-Georges, 5,531; Saint-Laurent, 5,467; Sainte-Anne, 5,451; Jacques-Cartier (dans les limites de la ville), 636.

Funérailles de M. J.-A. Deschamps

Les funérailles de M. J.-A. Deschamps, frère de S. G. Mgr Deschamps, ont eu lieu samedi matin à Saint-Vaast. Le service fut chanté par S. G. Mgr Georges Gauthier, ayant comme prêtre assistant M. le chanoine A. Sylvestre, avec MM. les chanoines A. Mousseau, comme diacre d'honneur et Emile Chartier, comme sous-diacre d'honneur, et comme diacre d'office M. l'abbé A. Fougère, supérieur du collège de l'Assomption, et M. l'abbé Donat Gaudin, procureur du diocèse de Sainte-Thérèse, comme diacre d'office.

La levée du corps fut faite par S. G. Mgr Deschamps, assisté des chanoines J.-D. Binette et A. Valois. Dans le sanctuaire avaient pris place M. A. J.-J. Piette, M. G.-M. LePailleur, M. P. J.-A. Roy, C.S.V., curé de la paroisse, le R. P. Ivan d'Orsonnens, S.J., P.-E. Deschamps, S.V.R., R. P. Victor O.P.C., R. P. Hamel, O.S.T., C.S.V., P.S.S., H. LeGrand, P.S.S., R. P. Bertrand, O.F.M., M. P. A. DeGrandpré, S.V.R., R. P. David, O.F.M., R. P. Ménard, C.S.V., R. P. H. Couture, O.P., R. P. Albert Blais, C.S.C., A. P. Gérard, P.S.S., R. P. Jean-Baptiste, C.S.C., M. J. G. Lacombe, R. P. L. Pauzé, C.S.C., R. P. Elias Vanier, C.S.C., R. P. Albert Gosselin, C.S.C., Ed. Archambault, ou bien au collège Notre-Dame de la Côte des Neiges.

Assurément, des maintenant une place de choix en prenant tout billet ou tout don, au collège de la Côte des Neiges.

La Société médicale de Montréal

La Société médicale de Montréal tiendra sa deuxième séance de la session 1931, ce soir, à 9 heures dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, 1265, rue Saint-Denis, sous la présidence de M. le docteur J.-A. Jarry.

A l'exposition photographique

Les Eclairages de Montréal, qui ont leurs quartiers généraux rue Beaubien, ont organisé chaque après-midi, pour guider les gens qui visiteront l'exposition municipale des photographies de Montréal, des excursions à la messe de l'édifice du square Dominion. Plus de 1500 personnes ont déjà visité cette exposition organisée par le comité d'hygiène civique de la Ligue du progrès civique et qui doit rester ouverte jusqu'au 28 février.

L'exposition avicole

L'Exposition avicole provinciale au Stade est assurée d'un beau succès car les exposants s'inscrivent très nombreux. Pour tous renseignements, on peut s'adresser au Stade même, au bureau du président, du secrétaire ou du surintendant.

Mathématique et astronomie

La prochaine réunion de la Société de mathématique et d'astronomie aura lieu à l'Ecole Polytechnique le mercredi 4 février, à 8 heures 30. Le Frère Robert, professeur de physique au Mont-Saint-Louis, présidera. L'ordre du jour est: "Détermination de l'orbite des étoiles doubles avec quelques applications à l'astrophysique". M. A.-V. Wendling présidera. L'entrée est libre.

Chez les anciens de Bourget, ce soir

A 8 heures p.m., au salon rose, de l'hôtel Windsor, aura lieu le banquet des anciens du collège Bourget, de Rigaud.

Tombola à St-Joseph

Des milliers de personnes ont déjà visité la Tombola de la paroisse de Saint-Joseph, 320, rue Richelieu. Les décorations y sont superbes et les kiosques sont pourvus de marchandises très variées. On compte plus de trente attractions. Les putés Bell et Dillon visiteront la Tombola, cette semaine. La rue Richmond est le lieu de la Guy, entre Notre-Dame et Jacques. Les tramways Notre-Dame ouest, Saint-Henri et l'autobus de Guy conduisent à la Guy, entre Notre-Dame et Jacques jusqu'au 17 février où elle se terminera par un tirage d'une automobile Nash.

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL

"On a souvent besoin d'un plus "fermé" que soi — disait La Fontaine

Notaires: Harbour 7137
Bélanger & Bélanger
Prêts hypothécaires
10 rue St-Jacques est - Montréal

Professeur: Tél. Uptown 4983
Cours préparatoire du professeur
René Savoie, I.C., I.E.
Bachelier en arts et sciences
Droit, Médecine, Pharmacie,
Art Dentaire
Cours classique, commercial,
leçons privées
1448 RUE SHERBROOKE OUEST

Le communisme

CAUSERIE DE M. L'ABBE AIME BOILEAU A LA COTE SAINT-PAUL

M. l'abbé Aimé Boileau, aumônier général des Syndicats catholiques nationaux, a prononcé jeudi soir la première d'une série de conférences sur le communisme, sous les auspices du Cercle d'études sociales Le Caron, dans la crypte de l'église Saint-Paul, de la Côte Saint-Paul.

Voici le résumé de cette conférence:

Le communisme, comme le collectivisme, le socialisme agraire et tant d'autres fausses théories, est né du socialisme, enseigné par Karl Marx dans son livre, on ne peut plus nébuleux: "Le Capital". La grande erreur de Marx se formule dans cet énoncé: "La richesse vient exclusivement du travail manuel; et la valeur d'un objet se mesure à la quantité du travail manuel qu'il représente". C'est évidemment une grave erreur de simplifier aussi dans l'unique axiome du travail manuel la valeur d'un objet; car bien d'autres facteurs y concourent: l'aide du capital et le travail intellectuel.

Les socialistes méprisent le travail intellectuel, mais la doctrine catholique donne à chacun ce qui lui est dû. C'est une injustice que de vouloir faire diriger le travail intellectuel par le travail manuel, car Dieu a voulu chacun à sa place et pour chacun sa part; et si les miséreux de ce monde semblent n'avoir pas leur part, c'est qu'ils sont victimes du sort et que la charité, à laquelle ils ont un droit naturel, ne leur est pas prodiguée assez abondamment. A Montréal, le cœur a fait des merveilles de charité, et l'intelligence a créé la commission du chômage et la commission des assurances sociales, appelée à couvrir les risques courus par l'ouvrier.

Voyons un peu ce qui se passe en Russie. Si la Russie était le paradis décrit par les agents de Moscou, verrait-on sur les boulevards des villes russes cette foule d'enfants abandonnés, qui sont une véritable disgrâce? Le Russe n'est plus maître de son foyer, lui qui vit dans la maison de l'Etat; le peuple tout entier, selon le témoignage même de Trotsky, "se tasse, se reploie, se rapetisse, dans les trams, la rue, les logements, comme il se rétrécit dans la politique". Avec ses 180,000,000 d'habitants, la Russie est menacée par les chefs d'un petit groupe d'un million et demi de communistes: en tuant le tsar elle n'a donc fait que changer de dictateur.

Le peuple russe, toujours conduit par la main comme un enfant, s'est épris, au sortir de la révolution, de se jeter dans les bras de Lénine, de Trotsky et de Staline. Notre démocratie s'accommoderait-elle bien facilement de cette dictature? Même en Russie, il y a des menées sourdes contre Staline. Le culte est au pouvoir de la violence. La plaie du bureaucratisme soviétique, prévue par Lénine, ravage la face de l'U.R.S.S. Ces bureaucrates ne sont pas responsables de leurs dépenses, plusieurs d'entre eux ont été convaincus de vol, réception de pots-de-vin et malversations. Peut-être une partie de ce budget colossal, qui pèse lourdement sur les épaules du pauvre travailleur russe sert-elle à susciter au Canada des apôtres du communisme. Et les tenants de ce système rêvent de venir nous mettre tous sur un même pied d'égalité, et quel pied d'égalité! Le capital, fruit de l'économie, ne peut disparaître avec l'avènement du communisme; seulement, au lieu d'être éparpillé, il sera concentré entre les mains des directeurs. Et nous, qui avons lutté pour nos libertés, nous qui ne constituons pas un peuple d'enfants, nous aurons droit de nous demander où va notre argent? A un Staline, dont toutes les personnes qui pensent librement en Russie, sont déjà dégoûtées? Se proposant de créer l'égalité, le communisme, par son système de police, enfante la plus monstrueuse inégalité: la police gouverne, elle ne protège pas.

Nous avons eu en horreur les partisans de la conscription; que serait-ce si l'on nous imposait la conscription du travail? Staline a décrété la mort par la faim pour ceux qui refusaient de s'inscrire aux bureaux de placement des Soviétiques. Que serait-ce, à Montréal, où les citoyens ont poussé le sens de la liberté si loin qu'ils ont refusé de s'inscrire pour le chômage, si on les forçait de se conscrire constamment?

En Russie, il n'y a pas de témoignages possibles, il n'y a pas de justifications; il n'y a que des parents pauvres et des condamnés. Vraiment, les communistes veulent monter la tête à nos ouvriers avec "une chimère planant sur des ruines".

Le pire, cependant, c'est que le premier geste que doit faire un nouveau communiste, c'est de renier la seule consolation qui lui reste dans un malheur extrême: sa foi. Malheureusement, à Montréal, il s'est trouvé des chrétiens pour signer ces formules d'abjuration que l'on fait parvenir aux autorités ecclésiastiques. Dans le livre de M. Goyau on trouve tout le programme de la lutte soviétique contre la religion. Drôle de système économique, que celui qui réclame d'abord l'abjuration de toutes croyances! Ce n'est pas la crainte qui nous fait parler: c'est le souci

des âmes. Car le socialisme est une franc-maçonnerie merveilleusement adaptée aux instincts les plus bas du peuple. L'on ne peut atteindre à la grande richesse de tous, ce à quoi doit viser notre peuple, c'est cette honnête aisance promise par Léon XIII à ceux qui pratiquent la doctrine sociale chrétienne. C'est l'union de nos pères, l'union des plus petits qui a accompli, sans chefs, sans armes, ce que l'on a appelé "le miracle canadien". Je fais donc appel à ce sentiment de solidarité et à l'esprit d'économie de notre peuple; car ce danger ne vient pas de la force de ces étrangers, mais de la facilité avec laquelle nous nous livrons à eux.

L'incident Butler

Washington, D. C., 3 (S. P. A.). — Le major général Butler, de la marine américaine comparaitra devant un conseil de guerre lundi prochain, à 10 heures de l'avant-midi. On sait que le major général Butler avait accusé Mussolini, premier mi-

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

H. Labrecque, I.C.
G. Papineau, I.C. et arpenteur.
M. Cailloux, I.C.

Les Ingénieurs Associés
INGENIEURS CONSEILS
Béton armé - Arpentage - Expertise
EDIFICE THEMIS
10, St-Jacques ouest - Harbour 0482
MONTREAL

Raymond Beausoleil, I. C.

Spécialité: COMBUSTION
CHAUFFAGE INDUSTRIEL ET DOMESTIQUE - INSTITUTIONS
HOPITAUX - CONCESSIONNAIRES
132, rue St-Jacques O., H.A. 1841
Chambre 526

AVOCATS

BERTRAND, GUERIN,
GODRAULT & GARNEAU
AVOCATS ET PROCUREURS
Imm. Ins. Exch., 276 ouest, rue St-Jacques
Ernest Bertrand, C.R.
Substitut Senior du Procureur Général
C.E. Guérin, C.R. M. Godroult, C.R.
Antonio Garneau, L.L.L. H. N. Garneau

Aldéric Blain, L.L.L., M.A.L.
Roger Pinard, L.L.L.

Blain & Pinard
AVOCATS
Imm. Duluth, chambre 22 - L.A. 4469
14, rue Notre-Dame ouest - Montréal

Jacques Cartier, L.L.L. Tél. L.A. 7209
Jean-Victor Cartier, L.L.L.
L.-J. Barcelo, L.L.L.
J.-Eugène Rivard, L.L.L.

Cartier, Barcelo & Rivard
AVOCATS
Chambre 926, "Tramways Bldg" Montréal
139 ouest, rue Craig

MAURICE DUPRE, L.L.L., C.R., M.P.

Solliciteur Général
AVOCAT ET PROCUREUR
Dupré, Gagnon & Meighen
Immeuble Morin
111, Côte de la Montagne
Téléphones: 2-0212 et 2-0213
QUEBEC

SAINT-GERMAIN & SAINT-GERMAIN
AVOCATS
Tél. Harb. 9116-9117 - 10 St-Jacques E.
P. St-Germain, L.L.L. C.R.
Jean St-Germain, L.L.L.

Anatole Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R.

Vanier & Vanier
AVOCATS
57 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. Harbour 2841

Tél. HA. 9116-9117

Paul Viau, L.L.B.
AVOCAT
Ch. 20 - 10, rue St-Jacques Est,
MONTREAL

BREVETS D'INVENTION

INVENTEURS
Demandes de brevets et de
formules de brevets d'invention
envoyés gratis
ALBERT FOURNIER
931 RUE ST-CATHERINE EST
MONTREAL

REMBOURSEUR - MATELASSIER

Maison Boyer
SPECIALITES: Meubles et matelas sur commande, ainsi que réparations. Estimés gratuits sur demande.
5043-47 ST-DENIS - MONTREAL
Tél. BE. 8328

F. Cerceau
Dom. Sq. Bldg - Mezz Floor - Montréal
TENTURES - RIDEAUX
Décoration de votre intérieur en harmonie avec les préférences de votre goût. Originalité, distinction, prix modéré.
ESTIME SUR DEMANDE L.A. 0601

RELIURE

435, LaGauchetière Est L.Anc. 1424
RELIURE FRANCAISE
RELIURE D'ART
SPECIALITE: Reliure de bibliothèque
Tranche dorée.
Cuir et papiers français
DEMANDEZ NOTRE TARIF.

ENTREPRENEURS GENERAUX
SPECIALITE: Edifices Religieux - Béton armé

H. DUFRESNE & FILS, Limitée

Ouvrage au contrat, pourcentage ou journée - Plans et estimés fournis sur demande - Transport de matériaux, spécialité: édifices en pierre ou brique - 30 années d'expérience - Satisfaction garantie.

Résidence: 44 ST-MATTHIEU : St-Laurent: Tél. BY. 1759
Bureau: 30, RUE ST-JACQUES O. Tél. HA. 2068 MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde

MONTREAL

NARCISSE DUCHARME, PRÉSIDENT

David & Frère, Limitée

Troisième rapport annuel

BILAN

le 31 décembre, 1930

ACTIF

Argent en mains et en banque	\$ 1,709.09
Comptes recevables	\$142,410.31
Moins Réserve	7,565.74
	134,844.57
Inventaire, prix coûtant	47,962.21
Placements, fonds d'Etat et obligations municipales	79,578.75
Intérêt accru	594.90
	\$ 80,173.65
	264,689.52
Terrains, bâtisses, machinerie et outillage, roulant, ameublement et aachalandage	823,214.91
Moins Réserve pour dépréciation	113,869.18
	709,345.73
Frais différés, taxes, assurances, etc.	4,334.29
	\$978,369.54

PASSIF

Comptes payables	\$ 8,151.15
Dividendes non réclamés	540.50
Frais accrus	4,465.68
	\$ 13,157.33
Capital émis:	
Actions ordinaires, Classe "A"	
23,000 actions sans valeur au pair.	690,000.00
Actions ordinaires, Classe "B"	
23,000 actions sans valeur au pair.	115,000.00
	805,000.00
Surplus	160,212.21
	\$978,369.54

Approuvé pour le bureau de direction:

J. H. Bouvier
L. Roland Philie Directeurs

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Nous certifions avoir examiné les livres et comptes de DAVID & FRERE, LIMITEE, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1930 et avoir obtenu toutes les informations et tous les renseignements que nous avons demandés. Il n'a pas été pourvu de réserve pour l'impôt sur les revenus de 1930. Sujet à cette remarque, nous certifions que le bilan ci-joint, au meilleur de notre connaissance et suivant les informations et les renseignements qui nous ont été donnés, représente fidèlement la position financière de la compagnie, telle que démontrée par les livres en date du 31 décembre 1930.

(Signé) LaRue & Trudel
Comptables Agrés.

Montréal, ce 30 janvier, 1931.

COMPTES DE PERTES ET PROFITS

pour l'année finissant au 31 décembre, 1930

Bénéfice de fabrication	\$244,350.39
Moins frais de vente et d'administration	141,223.72
	103,126.67
Autres revenus	4,132.44
Bénéfice total	\$107,259.11

Compte de Surplus

Balance au 1er janvier 1930	\$114,196.15
Profits pour l'année 1930	107,259.11
	\$221,455.26
A déduire:	
Impôt sur le Revenu 1929	9,493.05
Dividendes Nos 7, 8, 9, et 10	51,750.00
	61,243.05
Balance, 31 décembre 1930	\$160,212.21

FORGET & FORGET

Membres de la Bourse de Montréal

Membres du Montreal Curb Market

Succursale à St-Jean, P.Q. Tél

